



Trafics illicites et Afrique subsaharienne : vers une zone de non-droit ?

**Mémoire de géopolitique
du commandant Xavier LAFITE
dans le cadre du séminaire « Afrique noire »**

Directeur : professeur Pascal CHAIGNEAU

Mars 2003

Sommaire

1^{ère} Partie :

L'Afrique subsaharienne face aux défis des trafics illicites

Explosion des criminalités dans toute l'Afrique subsaharienne
Des trafics illicites aux fondements solides

2^{ème} Partie :

Facteurs explicatifs de la bonne santé de ces trafics

Les conflits : un terreau idéal
D'autres facteurs aggravants

3^{ème} Partie :

Conséquences de ces trafics et perspectives

Le troc : une coutume ancestrale érigée en dogme guerrier
La faillite de la communauté internationale et des acteurs étatiques

Glossaire

CEDEAO	Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
FMI	Fonds monétaire international (accords de Bretton Woods)
NCB	Narcotics control board (Ghana)
NDLEA	National Drug Law Enforcement Administration (Nigeria)
NEPAD	New Partnership for Africa Development
OCT	Organisations criminelles transnationales (les mafias)
OGD	Observatoire géopolitique des drogues
OIT	Organisation internationale du travail
OICS	Organe international de contrôle des stupéfiants
OMC	Organisation mondiale du commerce
OICS	Organe international de contrôle des stupéfiants
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisations non gouvernementale
ONU	Organisation des nations unies
OUA	Organisation de l’unité africaine
PNUCID	Programme des Nations unies pour le contrôle des international des drogues
RDC	République démocratique du Congo
RUF	Front uni révolutionnaire (Sierra Leone)
SADC	South African Development Community
UNESCO	United nations educational, scientific and cultural organization
UNITA	Union nationale pour l’indépendance totale de l’Angola

Introduction

Le continent africain est connu pour sa pauvreté, sa faible croissance, ses conflits ethniques et religieux, ou encore son tourisme. Et les initiatives de la communauté internationale dans certains domaines privilégiés – et rentables devrions-nous dire – comme le pétrole témoignent de la volonté timide d'aider le berceau de l'humanité dans sa quête du progrès. Malheureusement, depuis la fin de l'Union soviétique, l'Afrique connaît un regain d'intérêt, chaque année plus croissant, pour toutes sortes de commerces illicites. Si l'homme de la rue connaît beaucoup moins bien cette face cachée de l'Afrique, force est de constater que certaines organisations criminelles la maîtrise et l'utilise à des fins peu enviables.

Nous avons tous en mémoire ces images d'enfants sierra-léonais en armes, aveuglés par la drogue, et massacrant leurs congénères. Nous connaissons tous l'existence de trafics illicites de gemmes. Nous avons tous eu connaissance de certaines filières permettant d'acheminer des armes vers les nombreuses zones de conflit. En revanche, avons-nous connaissance de l'ampleur de ces trafics ? Savons-nous qui tire les ficelles de cet imbroglio macabre ? A qui profite les dividendes financiers de ce commerce ? Pourquoi ces trafics sont-ils si bien portants ? Quel est l'impact de ces trafics sur la société, l'économie et la politique ? Bien des questions, en effet, restent sans réponses.

Pour autant, un constat s'impose. A l'image du Président de la République du Sénégal Abdoulaye Wade déclarant-il y a peu que « l'Afrique est devenue une vaste passoire pour toutes sortes de trafics », l'Afrique subsaharienne connaît aujourd'hui une recrudescence de trafics illicites. Et l'originalité de ce phénomène est double : il touche désormais une extrême diversité de produits illicites et il est dirigé par une multitude d'organisations criminelles d'envergure locale, nationale et internationale. Ces structures, fortes de leur expérience obtenue sur d'autres continents, délocalisent leurs activités vers cette partie de l'Afrique et mettent à la disposition de personnages dangereux des filières et des réseaux déjà éprouvés. Malgré l'action de la communauté internationale, des acteurs étatiques et des

initiatives privées, l'engouement pour ce nouveau commerce africain est certain, et les résultats obtenus sur le terrain sont très discutables. Mais chose plus grave, ces trafics semblent asseoir leur existence à la fois sur le principe généralisé du troc et enfin sur des perspectives socio-économiques difficiles, le tout sur fond de conflits quasi permanents.

Parvenir à définir les contours de ces trafics serait une gageure car bien des zones d'ombres ne nous permettent pas aujourd'hui d'appréhender complètement le problème. Pour autant, les éléments en notre possession permettent d'examiner les rapports entre les trafics illicites et l'Afrique subsaharienne avec un éclairage relativement complet. Ainsi, après avoir remarqué que l'explosion des criminalités, s'appuyant sur des trafics illicites aux fondements solides, livrait l'Afrique subsaharienne à de véritables défis, nous verrons que les conflits, ainsi que d'autres facteurs aggravants, expliquent pour une grande partie la bonne santé de ces trafics. Enfin, nous établirons un lien entre le troc de produits illicites et la faillite des acteurs internationaux et étatiques, lien qui laisse entrevoir un avenir bien sombre pour cette partie du continent africain.

I. L’Afrique subsaharienne face aux défis des trafics illicites

I.1. Explosion des criminalités dans toute l’Afrique subsaharienne

Durant la dernière décennie, on note une recrudescence des trafics et criminalités en tout genre ; et plus particulièrement en Afrique subsaharienne. Ce phénomène trouve ses fondements dans une situation actuelle très troublée par des conflits frontaliers ou des guerres civiles, le tout sur fond de crise économique et d’instabilité politique. Ces trafics, malheureusement toujours plus nombreux et variés, n’épargnent désormais aucun domaine.

I.1.1. Généralités

Depuis la chute du régime soviétique, la plupart des organisations internationales spécialisées dans les grandes criminalités et les trafics illicites relèvent que les champs d’application de ces mêmes trafics se sont d’une part déplacés vers le continent africain, et d’autre part se sont imposés auprès de la population comme une porte de sortie possible à la crise actuelle. Près de 95% des paradis fiscaux sont en outre d’anciens comptoirs ou colonies restés dépendants des puissances tutélaires¹.

D’une manière générale, les trafiquants utilisent les réseaux et les filières déjà en place² pour trafiquer toutes sortes de produits illicites (armes, drogues, diamants, ivoire, etc.) ou parfaitement licites mais passés en contrebande (cigarettes, automobile, etc.). Et compte tenu du renforcement des contrôles sur les flux financiers et le blanchiment d’argent sale dans les pays développés, l’Afrique – et plus particulièrement l’Afrique subsaharienne – est désormais devenue une base de repli de choix pour trafiquants en tout genre. Selon Philippe Broyer, « les organisations criminelles mêlent de plus en plus étroitement leurs activités illégales et légales ; or, ces dernières s’exercent bien sur des marchés traditionnels (...). Dans

¹ « Dans l’archipel planétaire de la criminalité financière – Descente aux enfers des paradis », C. De Brie, Le Monde diplomatique, Avril 2000.

² La filière gambienne du riz s’est avérée tout à fait opérationnelle pour le trafic de drogue.

ce contexte, les organisations criminelles gèrent globalement les flux financiers générés par leurs différentes activités et, en particulier, ceux provenant de leurs réseaux de blanchiment »¹. Désormais, il est possible de tout trafiquer et quasiment en toute impunité.

I.1.2. Une grande diversité

Tous les moyens sont bons et efficaces pour établir et faire prospérer des trafics en tout genre. D'une part, on trouve les trafics ayant des ramifications partout dans le monde et générant des sommes d'argent colossales comme la drogue, les armes (armes légères et de petit calibre, mines antipersonnel) ou encore les pierres précieuses. D'autre part, on note une augmentation très nette de nouveaux trafics - mais dans des proportions moindres que pour les trafics évoqués supra - issus d'une mondialisation galopante comme les faux médicaments, les objets d'art, les animaux protégés ou en voie d'extinction, ou encore les êtres humains.

I.1.2.1. Les drogues

Depuis une dizaine d'années environ, l'Afrique – et plus précisément l'Afrique subsaharienne – est devenue une des plaques tournantes du passage de tous les stupéfiants. Pire encore, la consommation accrue des drogues traditionnelles (cannabis, héroïne, cocaïne et psychotropes chimiques) que ce continent produit a explosée. Aujourd'hui, la culture, la production, la transformation ainsi que la réexpédition de drogue (y compris les drogues « dures ») connaissent un essor sans précédent. Les pays les plus menacés sont le Botswana, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria, le Sénégal, la Zambie et bien sûr le poids lourd du continent : l'Afrique du Sud. Le positionnement géographique du continent², des drogues de moins en moins chères, un tissu social éclaté par les conflits, la pauvreté, le chômage et une corruption rampante, l'urbanisation sauvage ou encore un accès difficile à l'éducation en sont les principales raisons. Raisons qui laissent à craindre une aggravation de l'abus de drogue sur l'ensemble du continent.

¹ P. Broyer, « Criminalité financière », La nouvelle économie criminelle, p. 7.

² L'Afrique se situe au carrefour de grandes zones de production d'héroïne à l'est (Triangle d'or et Croissant d'or), de cocaïne à l'ouest (Amérique latine) et d'importantes régions de consommation comme l'Europe, le Moyen-Orient ou encore les États-Unis.

Ainsi, l'abus et le trafic de cannabis constituent le principal problème auquel les pays de l'Afrique subsaharienne sont confrontés en matière de drogues. Ce phénomène, qui ne cesse de s'amplifier, laisse en outre peser une menace certaine pour la sécurité, la santé publique et le développement socioéconomique¹. Le cannabis destiné tant aux marchés illicites de la région qu'au trafic international (principalement l'Europe) est encore en grande partie cultivé en Afrique².

La cocaïne, quant à elle, se révèle souvent en provenance d'Amérique du Sud (et acheminée par le Brésil et le Venezuela). Elle est débarquée dans certains pays de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Ouest³. Selon certaines statistiques récentes, l'abus de cocaïne progresse dans la quasi-totalité des pays de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Ouest, et en particulier en Afrique du Sud et au Nigeria⁴. S'agissant de ces deux derniers pays, on note qu'ils constitueraient également une zone de transit pour le trafic du pavot à opium.

Contrôlée par des réseaux criminels de l'ouest africain, l'héroïne (essentiellement en provenance d'Asie) est acheminée vers l'Afrique par tous les moyens possibles : avion, bateau, courrier postal, messagerie express, etc. On relève une aggravation importante du trafic et de l'abus de ce stupéfiant en Afrique du Sud même si les quantités observées sont faibles. Parmi les pays offrant des facilités au trafic de cette substance, on trouve : la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie, le Nigeria, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et même le Togo⁵.

Les substances psychotropes enfin offrent aux réseaux mafieux ainsi qu'aux petits délinquants l'occasion de s'enrichir. Le trafic et l'abus d'éphédrine, d'amphétamines et de benzodiazépines s'avèrent plus que lucratifs. D'une façon générale, l'origine de ces produits pharmaceutiques est plus que douteuse et il est permis de s'interroger sur l'origine de la plupart de ces produits (fabrication illicite ou détournement). Dernière arrivée sur le marché, la MDMA (plus connue sous le nom

¹ Propos tenus en septembre 2002 à Nairobi lors de la douzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues.

² Environ 25% des saisies mondiales de résine et de feuilles de cannabis sont effectuées en Afrique et près de 25% des saisies mondiales de feuilles de cannabis ont lieu en Afrique australe, et plus particulièrement en Afrique du Sud.

³ Les réseaux nigériens installés à l'étranger alimentent les trois plaques tournantes du trafic : le Nigeria, l'Afrique du Sud et la Tanzanie. Rapport du département d'Etat sur la stratégie de lutte contre les stupéfiants, 4 mars 2002.

⁴ Plus de 20% des saisies de cocaïne effectuées en Afrique ont eu lieu en Afrique du Sud et 12% au Nigeria. Rapport du département d'Etat sur la stratégie de lutte contre les stupéfiants, 4 mars 2002.

⁵ En raison de sa proximité du Nigeria et du fait qu'il connaît certains des problèmes de pauvreté et de corruption qui encouragent le trafic des drogues au Nigeria, le Togo se trouve aspiré dans le tourbillon du trafic de drogue.

d'ecstasy) se répand en Afrique australe – notamment en Afrique du sud¹ – à une vitesse qui laisse augurer de graves problèmes.

I.1.2.2. Les armes

Les défis liés aux trafics d'armes ne sont pas nouveaux. Déjà, en 1995, M. Boutros Boutros-Ghali² déclarait devant le Conseil de sécurité de l'ONU : « J'aimerais me concentrer sur ce qu'on pourrait appeler le micro-désarmement ». Aujourd'hui, malgré qu'il demeure impossible de chiffrer avec précision l'importance d'un tel commerce, les estimations de 2 à 3 milliards de dollars par an sont loin d'être excessives³. Le transfert et les trafics d'armes constituent encore un des grands problèmes de l'Afrique subsaharienne en matière de sécurité. L'Afrique continue ainsi d'être le continent où le nombre de conflits armés est le plus élevé.

La principale source d'accumulation déstabilisante d'armes légères et de petit calibre ne vient pas de la production mais de la remise en circulation des surplus militaires. Et, force est de constater que les armées de l'ancien Pacte de Varsovie ont écoulé sur les marchés mondiaux un grand nombre d'armes d'infanterie, fusils, pistolets mitrailleurs et autres armes portatives. Armes que l'on retrouve pour une grande partie en Afrique subsaharienne dans les nombreuses zones de conflits, et qui se déplacent au gré de l'émergence ou du déclin de ces mêmes conflits.

En raison de l'accroissement du nombre, de la durée et de l'effet dévastateur des conflits et guérillas internes, on assimile généralement ces armes aux « armes légères et de petit calibre »⁴. Selon certaines statistiques, ces armes auraient causé la mort d'au moins 7 à 8 millions de personnes, déplacé quelques 20 millions d'africains et créé environ 3 millions de réfugiés. Au cours des cinquante

¹ L'Afrique du Sud est un pays de transbordement comme l'atteste la saisie de 36000 comprimés d'ecstasy à destination de la Nouvelle-Zélande réalisée en mai 2002.

² Ancien secrétaire général des Nations Unies.

³ Les objectifs de politique étrangère des Etats-Unis, Revue électronique du Département d'état, VOL.6 n°2, juin 2001

⁴ Bien qu'il n'existe pas de définition universellement acceptée, il est communément considéré que les armes légères sont généralement plus lourdes et plus encombrantes que les armes de petit calibre et destinées à être employées par une petite équipe ou un groupe de fantassins (certaines armes portatives, les canons légers et les roquettes, certains missiles téléguidés, les mitrailleuses lourdes, les lance-grenades, les systèmes de défense aérienne portatifs, les fusils antichars, les systèmes de lance-roquettes antichars et les mortiers de calibre inférieur à 100mm). Les armes de petit calibre comprennent les armes portatives destinées à l'usage par les

dernières années, rien qu'en Afrique, 5994000 personnes ont trouvé la mort, tuées pour la plupart par des armes légères et de petit calibre¹. A Nairobi au Kenya, il est aujourd'hui possible de « louer » une arme pour une après-midi.

Les causes de cette recrudescence du trafic d'armes sont bien évidemment très nombreuses. Selon M. Andjaba, « cet affligeant état de choses est imputable essentiellement à l'impunité dont bénéficient les fabricants et les marchands d'armes qui organisent des transferts d'armes légères et de petit calibre vers des régimes non démocratiques, sans scrupules et corrompus, connus pour leurs violations des droits de l'homme, ainsi que vers des groupes de rebelles et des éléments antinationaux qui se livrent avec ces armes à des actes de sauvagerie sur les populations, pour servir leurs propres intérêts égoïstes »². L'afflux d'armes, financé au moyen d'argent liquide ou de diamants, n'a pas causé les guerres actuelles, mais il les a assurément entretenues, prolongées et rendues plus meurtrières. Plusieurs millions d'armes viendraient ainsi du Tchad, du Soudan et plus récemment du Liberia ou de Sierra Leone. Elles sont acheminées par des mafias très organisées (nigériane par exemple) et utilisent des supports divers et variés, n'hésitant pas à s'appuyer sur les responsables politiques locaux ou régionaux.

Bien que les initiatives locales, régionales et internationales se multiplient, les pays d'Afrique et l'ensemble de la communauté internationale sont pour l'heure assez réticents quant à l'application de sanctions politiques, économiques ou juridiques à des particuliers ou à des pays en vue de les dissuader de vendre des armes en Afrique. Il est donc peu probable que le trafic d'armes en Afrique subsaharienne diminue beaucoup prochainement.

I.1.2.3. Les diamants

Plus que jamais, le monde secret des diamantaires est accusé par des ONG et des experts de l'ONU de favoriser, en Afrique subsaharienne, la prolifération des armes et la perpétuation des conflits. En effet, tant en quantité qu'en qualité, la

forces armées en tant qu'armes meurtrières (pistolets semi-automatiques, fusils et carabines, pistolets-mitrailleurs, fusils d'assaut et fusils mitrailleurs – non compris les fusils de chasse, les armes de poing).

¹ Sources de l'Institute for International Studies de l'Afrique du Sud.

² Traduction d'un extrait du discours en langue anglaise de M. Andjaba, représentant de la Namibie aux Nations Unies, lors de la Conférence internationale des Nations unies sur le commerce illicite des armes sous tous ses aspects, New York, 9-20 juillet 2001.

production africaine de diamants¹ est importante et le contexte socioéconomique dégradé dans lequel elle s'inscrit favorise l'émergence et l'existence de trafics de diamants.

Le diamant reste souvent l'ultime ressource disponible pour accumuler un capital, faire vivre un réseau clientéliste et entretenir une armée bien équipée. Contrôler la production (ainsi que les zones diamantifères) et la distribution permet à de nombreuses organisations criminelles, des forces armées traditionnelles ou à des bandes armées de s'approprier des richesses et de les transformer en armes ou en drogue. A l'image de la République démocratique du Congo de M. Kabila, on note également l'apparition d'acteurs politiques de premier plan fondant leur pouvoir sur la ressource diamantaire comme en Sierra Leone ou en Angola. Et créant de fait de véritables économies de guerre.

Une série d'enclaves d'extraction du diamant ont suscité l'intérêt de nouveaux opérateurs et encouragé une vaste économie informelle (sous forme d'exploitation artisanale) qui a concurrencé la production industrielle (voir annexe 2, p. 63 et 65). Les monopoles de la centrale du diamant du conglomérat De Beers, ainsi que plusieurs filières publiques d'exportation des Etats de l'Afrique subsaharienne, ont été remis en cause puis contournés par des circuits de fraude, afin d'échapper à la fiscalité et au contrôle des changes. L'incrustation de cette logique de rente a facilité l'irruption d'acteurs qui empruntent leurs méthodes, leurs marchés et leurs objectifs aux mafias internationales, aux intérêts géopolitiques et au blanchiment de l'argent sale. De fait, la vente des pierres est devenue le deuxième poste à l'exportation de l'Afrique subsaharienne, après le pétrole.

Pour autant, et grâce à l'impulsion de certaines ONG comme Global Witness, la communauté internationale a décidé de réagir en s'attaquant à la fois aux sources (éducation, luttes ethniques et religieuses, économie souterraine, etc.) ainsi qu'aux réseaux. En empêchant le trafic illicite de diamants, on élimine une source de financement des trafiquants, on contribue à abréger les conflits et à éviter leur réapparition. Les sanctions ciblées, appliquées il y a peu à l'encontre de l'UNITA en Angola et aux rebelles en Sierra Leone par les Nations Unies en sont un bel exemple. Mais les processus de prévention restent difficiles à mettre en œuvre et surtout, à appliquer (moyens de contrôle locaux déficients, manque de coopération

¹ Selon la De Beers, en 1999, sur une production mondiale d'une valeur estimée à 6,8 milliards de dollars,

de la part de certains acteurs majeurs du système diamantaire, traçabilité douteuse, corruption, réseaux puissants, etc.). Malgré les avancées obtenues par les états africains partie au processus de Kimberley¹, il y a désormais urgence pour la communauté internationale à se doter des capacités de contrôle et de pressions nécessaires au respect d'un minimum de règles éthiques.

I.1.3. Personnes touchées par ces fléaux

Cette généralisation des trafics en Afrique subsaharienne concerne non seulement les trafiquants des réseaux mafieux, mais également toutes les couches de la population, jusqu'au autorités politiques dans certains cas.

I.1.3.1. Toutes les couches de la société

Il n'existe pas de chiffres pour quantifier le nombre de personnes touchées. Mais compte tenu de la diversité de ces trafics, on pourrait presque affirmer que chaque africain en subit ou en a une fois subit les conséquences.

Les paysans, tout d'abord, sont les plus touchés. Habités à survivre selon des modes de vie parfois ancestraux, ces derniers se trouvent confrontés au problème de l'argent vite gagné. Comment par exemple refuser de cultiver du cannabis au lieu d'une culture traditionnelle qui rapporte cinq fois moins et dans des délais bien plus longs ? Les paysans sud-africains ont depuis longtemps répondu à cette question. Le même raisonnement peut être tenu dès lors qu'il s'agit de piller des zones susceptibles de contenir des trésors culturels, des bois exotiques ou encore d'extraire des pierres précieuses. Quant au faux médicaments, ne doutons pas que dans ce domaine les paysans soient autant d'acteurs malheureux d'un trafic qui s'enrichit à leurs dépens sans apporter de médication probante.

Les citadins ne sont pas en reste. Jeunes et moins jeunes subissent de plein fouet l'arrivée sur le marché de nouvelles drogues dures (héroïne et cocaïne) et leurs corollaires, la recrudescence des agressions et règlements de compte en tout genre liés au trafic des armes à feu. Selon une étude menée par les Services de la

l'Afrique en produit 3,6 milliards soit 52%.

¹ Poussés par les Nations Unies et de nombreuses ONG, 52 Etats dont 14 Etats africains ont adopté le 5 novembre 2002 l'accord créant le Kimberley Process Certification Scheme for Rough Diamonds (système de certification de Kimberley pour les diamants bruts). Cet accord prévoit la création d'un système de certification international en vertu duquel les diamants ne devraient pouvoir être exportés que dans des boîtes scellées, accompagnées de certificats d'origine mentionnant le pays d'extraction. D'autre part, les états signataires s'engagent à respecter une charte de bonne conduite pour tout commerce entre les états signataires.

police sud-africaine, une centaine – soit environ la moitié – de gangs criminels ont pour principale activité le trafic international de stupéfiants, le Mandrax¹ en tête de liste. Mais les villes sont aussi le théâtre d'une prostitution galopante souvent créée par le tourisme sexuel. Et les jeunes (pour la plupart des filles) touchés par cette horreur font partie intégrante de réseaux de trafic d'enfants et d'êtres humains que les trafiquants n'hésitent pas à déplacer au gré de leurs implantations, voire brutaliser.

Le cas particulier des enfants enrôlés de force par des chefs de guérillas puis drogués et enfin utilisés comme « chair à canon » fait l'objet d'un paragraphe particulier². L'exploitation des enfants d'une façon générale devient critique. En mai 2002, devant 70 chefs d'Etat et une centaine de ministres de 189 pays, une jeune bolivienne de 13 ans s'exprimant au nom de tous les enfants exploités dans le monde lançait dans l'enceinte même de l'ONU cet appel au secours : « Nous sommes les victimes des exploitations et des abus en tout genre, nous sommes les enfants de la rue, nous sommes les enfants de la guerre, nous sommes les orphelins du sida, nous sommes les victimes, et nos voix ne sont pas entendues. Il faut que cela cesse ! Nous voulons un monde digne de nous... ».

I.1.3.2. Le cas particulier du trafic d'enfants et d'adolescents

L'absence de dispositions pénales en la matière, de longues traditions ethniques³ ou encore la porosité des frontières constituent autant de facteurs facilitant la vie des trafiquants d'enfants. Le choix des enfants est fait en fonction de leur âge et de leur sexe. D'après l'UNICEF, ils seraient au moins 200 000 par an à tomber dans les mains de réseaux mafieux. Au Bénin, les plus prisées seraient les filles entre 4 et 6 ans. Les voyages, effectués dans des conditions d'hygiène déplorable, s'effectuent en général par voie terrestre ou maritime à destination du nord de l'Afrique et de l'Europe occidentale, voire vers d'autres pays de l'Afrique subsaharienne.

¹ Variante de la Méthaqualone, substance de type psychotrope.

² Voir en II.1.2.2.

³ Le placement d'enfants entre frères, amis ou tierces personnes dans le but de développer leur personnalité est une tradition séculaire de nombreuses populations africaines et, en particulier, béninoise. Les trafiquants en profitent pour organiser ces placements et, en réalité, pour exporter ces enfants et les vendre voire les louer.

Les garçons sont utilisés comme main d'œuvre agricole, comme petites mains dans l'artisanat ou dans les nombreux sites illicites d'extraction de gemmes¹ ou de fouilles archéologiques. Les horaires de travail sont très longs (jusqu'à 15h par jour) et le salaire dérisoire (de 15 à 30 dollars US par mois). Certains seraient même employés comme personnel de maison auprès de certaines ambassades². Les filles, quant à elles, sont généralement employées comme aide ménagère ou aide de commerce et astreintes à des travaux lourds et parfois dangereux. Elles sont souvent victimes de mauvais traitements, sont mal nourries et ne reçoivent pas de salaire.

De plus, le tourisme sexuel est en expansion dans le monde entier. Et, compte tenu des législations drastiques mises en place dans certaines régions du monde (Asie du sud-est principalement) pour lutter contre ce fléau, et de la « matière première » disponible, on observe depuis une certaine délocalisation de cette activité vers l'Afrique, et plus particulièrement l'Afrique subsaharienne. L'un des centres de gravité de cette exploitation sexuelle des enfants est sans aucun doute l'Afrique du Sud que certains qualifient de plus grand marché de « vierges » de la planète. La moyenne d'âge des prostituées varie entre dix et quinze ans et ces dernières sont originaires de toute l'Afrique³. Aujourd'hui, violence et sexe sont devenus inséparables et le viol presque banal. Conséquence terrible pour ce pays et paradoxe pour tout le continent africain : le sida se propage à une vitesse fulgurante alors que les meurtres et les overdoses chez les jeunes deviennent banals.

Malheureusement, il n'est plus nécessaire de se déplacer vers le continent africain pour satisfaire quelque appétit sexuel. En effet, les jeunes filles sont désormais envoyées vers l'étranger, et l'Europe en particulier. La filière nigériane de prostitution entretiendrait ainsi plus de 10 000 jeunes africaines en Italie. Le trafic d'êtres humains, particulièrement des enfants, alimente dorénavant le marché européen de la prostitution et de l'esclavage moderne. Comble du malheur, la plupart des ces enfants sont originaires de « pays en guerre » (Sierra Leone, Ghana, Nigeria, Liberia, etc.) et déplacés de force par des trafiquants sans scrupules.

¹ En Côte d'Ivoire, on retrouve des enfants dans les mines d'or, au Zimbabwe dans des mines de chrome et en République Démocratique du Congo dans les gisements de diamants.

² Plusieurs cas ont été dénoncés dans des ambassades à Genève.

³ Afrique australe (Mozambique, Angola, Lesotho, Swaziland, Zambie, Malawi) ; Afrique centrale ou orientale (Cameroun, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda) ; Afrique de l'ouest (Sénégal, Côte d'Ivoire).

1.2. Des trafics illicites aux fondements solides

D'une manière générale, les réseaux de trafiquants profitent bien souvent de périodes troublées pour s'implanter dans un pays et le trafic d'armes leur offre ainsi un point d'entrée idéal. Les trafiquants utilisent en outre les réseaux déjà en place pour trafiquer toutes sortes de produits (voir annexe 2, p. 62). C'est ainsi que l'argent des diamants, de la drogue et de bien d'autres « produits illicites » alimente les caisses des organisations criminelles, et permet l'achat d'armes qui viendront attiser les conflits en cours. La multiplication des paradis fiscaux entretient le phénomène voire le renforce.

1.2.1. Les filières et les flux

Les filières utilisées sont celles qui permettent le blanchiment de cet argent sale partout dans le monde. Elles s'appuient sur les réseaux déjà existants. La plupart de ces filières concernent la drogue, les diamants et les armes, et servent de support aux autres trafics illicites.

1.2.1.1. Locales

Les filières locales ne représentent pas – en volume acheminé – une part significative dans le système criminel global. Elles sont en revanche le maillon incontournable de la chaîne d'approvisionnement. Elles permettent en outre d'alimenter et d'entretenir le climat d'insécurité ainsi que la dépendance des plus démunis.

On les retrouve généralement dans les grands centres urbains où, alimentées par des réseaux internationaux, drogues et armes se côtoient à la faveur de vendeurs à la sauvette ou de gangs armés. Selon l'Institute for Security Studies sud-africain, quelques 11 000 armes à feu seraient ainsi vendues tous les ans au marché noir de Nairobi (Kenya). Dans un autre domaine, il est raisonnable d'affirmer que tous les circuits de distribution des médicaments de première importance sont touchés (l'officiel, le parallèle et les vendeurs à la sauvette) par les

approvisionnement illicites. Tous les médicaments¹ sont touchés, pour le plus grand malheur d'une population qui recourt davantage à la vente au détail ou aux marchés parallèles qu'aux vendeurs légaux.

Dans les campagnes, les filières touchent les trafics illicites de seconde zone comme ceux des espèces protégées, des bois exotiques (la Côte d'Ivoire regorge de ce type de filière) ou encore des objets culturels liés au patrimoine local, national voire classés par l'UNESCO. Ainsi, plusieurs fouilles sauvages – menées par des paysans ou des bandes armées à la solde de gros trafiquants – se déroulent chaque année dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne. Le Mali, le Nigeria et le Niger sont les pays les plus touchés par le phénomène. Les destinations des objets sont l'Europe, les Etats-Unis et l'Asie. Le flux de ces trafics illicites de seconde zone s'appuie essentiellement sur la demande croissante émanant du Nord.

I.2.1.2. Régionales

Identifier finement les différentes filières mettant en œuvre les trafics illicites en Afrique subsaharienne serait une gageure. En revanche, il est possible d'en déterminer les contours, les points d'application et les directions suivies. En effet, la plupart sous-tendent les trafics de drogue², d'armes et de diamants.

Schématiquement, les filières régionales relient les trois grands ensembles que sont l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. Elles sont alimentées par divers trafics illicites en provenance de l'est ou de l'ouest du continent africain, et alimentent elles-mêmes ces trois sous-régions ainsi que l'Europe. Le trafic d'armes, par exemple, est un commerce complexe qui exige la participation de nombreux acteurs véreux et une longue chaîne de complicités, généralement au départ de l'Europe. Ces armes proviennent des énormes stocks régionaux constitués pendant la guerre froide, et depuis³. Ces stocks se déplacent d'un conflit à l'autre grâce aux filières nigériane et russe. Quant aux puissants réseaux liés au commerce

¹ De l'aspirine à la pénicilline, en passant par la quinine et les antibiotiques (25% au moins seraient trafiqués).

² Selon le rapport du Département d'Etat sur la stratégie de lutte contre les stupéfiants dans le monde du 4 mars 2002, on identifie les pays de transit suivant : l'Ethiopie (expédie de l'héroïne vers l'Afrique de l'ouest, l'Europe et les Etats-Unis), le Kenya (expédie de l'héroïne de l'Asie du sud-ouest vers l'Europe et les Etats-Unis), le Nigeria est pour une grande part dans le trafic d'héroïne vers les Etats-Unis, l'Afrique du Sud (expédie la cocaïne d'Asie du sud, l'héroïne d'Extrême-Orient et le Mandrax indien et chinois vers l'Afrique australe et les marchés européens), l'Angola (expédie la cocaïne du Brésil vers l'Afrique du Sud)...

³ Plusieurs millions d'armes viennent ainsi de Libye, du Tchad, du Soudan (considéré comme le « Dépôt africain de l'islam ») et plus récemment du Liberia ou de Sierra Leone, sans oublier la région des Balkans.

illicite des diamants, ils sont étroitement mêlés à des diamantaires renommés ainsi qu'à des trafiquants d'armes et de drogue, voire à des hommes politiques, et utilisent des filières d'écoulement « naturelles » des zones de conflit vers les grands centres de transit comme l'Afrique du sud.

L'acheminement suit généralement les routes du commerce, difficilement contrôlables en raison de leur longueur et de la porosité de leurs frontières ainsi que de leur littoral. Les produits illicites empruntent alors diverses voies, parfois directement, souvent en passant par un ou plusieurs centres de transit disposant des infrastructures aéroportuaires idoines et des infrastructures de communication adaptées (Côte d'Ivoire par exemple). Certains grands aéroports¹ et autres ports africains² sont ainsi très prisés des trafiquants. Les produits illicites arrivent ensuite à destination par bateau, train, voiture ou tout autre moyen de transport traditionnel.

I.2.1.3. Internationales

Les filières internationales par lesquelles transitent tous ces produits illicites sont, comme on l'a dit précédemment, assimilables aux filières internationales de drogue et d'armes. D'autres, pourtant, leurs tiennent la dragée haute (par exemple celles liées au pillage du patrimoine culturel comme la filière belge³, au trafic de bois exotiques ou encore au trafic d'espèces protégées).

La raison en est simple : elles utilisent les mêmes méthodes (contournement des embargos et des législations nationales et internationales, corruption, etc.) que leurs consœurs et s'appuient à la fois sur le laxisme de certains organismes financiers (comme les banques helvétiques⁴) et de personnalités à l'éthique douteuse⁵, ainsi que sur une offre toujours renouvelée de la part de certains pays occidentaux (Europe et Etats-Unis pour l'essentiel) ou orientaux (Chine par exemple). Grâce à de nouvelles alliances qui se sont forgées entre les réseaux africains et les mafias siciliennes, hollandaises, les triades chinoises, les cartels

¹ Entebbe (Ouganda), Goma (Rwanda), Kigali (Burundi), Luanda (Angola), etc.

² Abidjan (Côte d'Ivoire), Aseb (Erythrée), Beira (Mozambique), Conakry (Guinée), Dar es-Salam (Tanzanie), Djibouti, Durban (Afrique du Sud), Luanda (Angola), Marca (Somalie), Mombassa (Kenya), Monrovia (Liberia), Nacala (Mozambique), etc.

³ « Les paysans maliens, gardiens de leur passé », Le Courrier de l'UNESCO, avril 2001.

⁴ C. De Brie, « Dans l'archipel planétaire de la criminalité financière – Descente aux enfers des paradis », Le Monde diplomatique, Avril 2000.

⁵ Certains directeurs de grands musées européens (comme S. Martin, directeur du musée des Arts premiers), américains ou encore africains seraient directement visés.

latino-américains et de nouveaux venus, comme les mafias russes ou d'Europe de l'Est, les organisations criminelles trafiquant avec l'Afrique subsaharienne prospèrent.

1.2.2. Les principaux acteurs

Les acteurs de cet imbroglio macabre sont nombreux. Pour autant, tous appartiennent à des organisations mafieuses en relation avec le crime organisé et implantées partout dans le monde. Ils jouissent d'une liberté d'action sans égale et s'appuient sur les carences des systèmes de contrôle régionaux et internationaux, sur la demande sans cesse croissante du monde occidental et oriental ainsi que sur la corruption rampante qui gangrène toute l'Afrique subsaharienne.

1.2.2.1. Les réseaux de trafiquants

Différents groupes de trafiquants sont à la tête de ces trafics. On peut toutefois observer que ces réseaux de trafiquants se constituent d'une part par affinités linguistiques ou géographiques et d'autres part par l'intérêt qu'ils prêtent à ces trafics. Compte tenu de la suprématie des réseaux liés aux trafics de drogue et d'armes, il semble raisonnable de penser que les réseaux majeurs de trafiquants sont ceux directement impliqués dans les commerces illicites précédents.

Les trafiquants nigériens et ghanéens dominent le trafic d'héroïne et de cocaïne. La structure du trafic mise au point par ces groupes est caractérisée par un schéma qui se perpétue : l'importation à Lagos ou Accra de quantités considérables de ces drogues, suivie d'une réexportation vers des marchés extérieurs. Se sachant l'objet d'une grande vigilance de la part des services de répression, les trafiquants nigériens ont recruté à partir du milieu des années 1990 des passeurs parmi les ressortissants des autres pays d'Afrique, en particulier au Sénégal, et même parmi les populations blanches des milieux défavorisés européens, de l'Ouest comme de l'Est. Désormais, ils dirigent leurs réseaux sans prendre de risques. Les trafiquants nigériens sont les seuls groupes africains autochtones à figurer sur la liste rouge des organismes de répression des pays industrialisés, aux côtés des organisations

criminelles agissant au plan international (réseaux colombiens, chinois, turcs, pakistanais, albanais du Kosovo et autres réseaux d'Europe de l'est).

Les trafiquants d'Afrique de l'Est sont moins « anciens » que les groupes précédents mais ont suivi leur exemple. Les groupes originaires de la Tanzanie opèrent entre les régions de production d'héroïne d'Asie du sud-ouest, en particulier le Pakistan, et l'Europe du Nord.

Si les trafiquants nigériens sont bien présents en Afrique du Sud, des groupes de sud-africains blancs sont aussi présents dans ce trafic de cocaïne et approvisionnent des discothèques à Johannesburg et Pretoria. Des groupes de trafiquants sud-africains importent aussi de l'héroïne en provenance d'Asie du Sud-Est pour leur marché intérieur mais également pour les marchés illicites du Royaume-Uni et des Etats-Unis.

Le cas particulier des trafiquants de diamants mérite toutefois d'être évoqué. En effet, si le trafic de ces diamants illicites alimente financièrement de nombreuses organisations criminelles régionales et internationales, comme celles liées aux trafics de drogue et d'armes qui utilisent l'argent liquide disponible en réinvestissant dans d'autres secteurs tout aussi lucratifs, il est permis de s'interroger sur l'action de certains réseaux officiels de grandes entreprises diamantifères (De Beers), notamment en République Démocratique du Congo ou en Sierra Leone.

1.2.2.2. Les représentants de l'Etat

De nombreux personnages de l'Etat, occupant par ailleurs des postes d'envergure, se trouvent de près ou de loin liés aux trafics illicites en Afrique subsaharienne. L'action menée par le leader sierra-léonais Ch. Taylor est ainsi sans équivoque. Selon plusieurs informations, les exportations de bois libérien servent de plus en plus à financer la contrebande d'armes et, par voie de conséquence, à permettre à ce dernier d'éviter les sanctions décrétées par l'ONU pour empêcher l'échange par le Liberia voisin des diamants issus de zones en conflit contre des armes.

De plus, la réaction d'une grande majorité d'Etats africains (Afrique du Sud en tête) à la levée partielle de l'interdiction de vente d'ivoire (intervenue en 1997) est surprenante. Voyant en effet dans cette autorisation d'ouverture limitée une source de rentrées de devises destinées à financer la conservation des espèces, certains

hauts responsables ont saisi cette opportunité pour écouler leurs énormes stocks. Conséquence fâcheuse : la contrebande a explosé à la grande satisfaction des seigneurs de la guerre des Grands Lacs.

On ne pourrait conclure cette partie sans évoquer le rôle joué par certains responsables militaires. Il n'existe aucun chiffre ni liste nominative permettant de relier les militaires à certains trafics illicites. Pour autant, la présence inévitable de ces derniers dans tous les conflits africains (parfois dans des zones riches en pierres précieuses, où certaines bandes armées sont le prolongement des grands trafiquants de drogue et d'armes) laisse songeur quant à leur désintérêt total pour l'argent facile qui circule autour d'eux.

I.2.2.3. Les mafias étrangères

Il existe également en Afrique subsaharienne des organisations liées soit à des ressortissants d'origine étrangère ayant acquis la nationalité d'un pays africain, soit à une criminalité « expatriée ». Ainsi, les Libanais en Afrique de l'Ouest et les Indo-pakistanaïens en Afrique de l'Est sont particulièrement actifs dans le trafic de drogue ainsi que d'autres opérations illicites. En Afrique du Sud, des branches des mafias italiennes, russes ou encore israéliennes opèrent. Les rapports de l'OGD pour les années 1997, 1998 et 1999 fournissent de nombreux exemples de cette criminalité « expatriée ». Les services anti-mafias sont enfin convaincus que Cosa Nostra, célèbre organisation mafieuse sicilienne, est solidement implantée en Afrique du Sud depuis le milieu des années 90. Les activités de cette organisation criminelle vont du blanchiment d'argent avec des sociétés écrans et des achats immobiliers, au trafic de drogue, en particulier de cocaïne en collaboration avec des colombiens ainsi qu'au trafic d'armes.

En Afrique subsaharienne comme dans l'ex-Union Soviétique, les reconversions professionnelles ont été aussi brusques que rapides : certains membres des branches armées des mouvements de libération nationale (angolais, mozambicain, sud-africain, etc.) rompus aux techniques soviétiques se sont mis au service des syndicats nationaux et internationaux du crime. Aujourd'hui, ils représentent un support intéressant pour une mafia russe (très active en Afrique du sud) qui occupe désormais une place de choix dans le partage des bénéfices liés aux trafics illicites. Deux personnages clés des réseaux de diamants et d'armes en

Afrique font ainsi partie de cette nouvelle pieuvre russe : le Tadjik Victor Bout¹ et l'Ukrainien Leonid Mimin². Tous deux sont étroitement liés aux conflits du Liberia, de la Sierra Leone, de l'Angola ou encore de la région des Grands Lacs.

Enfin, on observe une augmentation significative du nombre de mercenaires anglo-saxons et ex-soviétiques, qu'il s'agisse de salariés de sociétés de sécurité privées³ – établies pour la plupart en Europe en toute légalité – travaillant pour le compte de certains gouvernements, ou d'aventuriers free lance (ukrainiens, libériens...) combattant dans les rangs de bandes armées locales.

¹ Ancien du KGB, il est étroitement lié à l'achat d'armements illicites d'Europe de l'est. Il possède en outre deux compagnies de fret et de nombreux contacts en Russie et en Afrique subsaharienne. Il est un personnage incontournable des réseaux de trafiquants.

² Ce trafiquant est lié de très près au trafic de diamants vers la Sierra Leone ainsi qu'au trafic d'armes dans toute l'Afrique subsaharienne (notamment le Liberia et le Burkina Faso).

³ Executive Outcomes, Sandline, MPRI, PEA, etc.

II. Facteurs explicatifs de la bonne santé de ces trafics

Selon le Département d'Etat américain, « l'afflux d'armes légères, financé au moyen d'argent liquide, de diamants ou d'autres produits de base, n'a pas causé les guerres africaines, mais il les a prolongées et rendues plus meurtrières »¹. Avec en toile de fond de ce panorama bien loin d'être idyllique, le trafic de drogue à grande échelle a tissé une toile qui sert pour une grande part de support aux commerces illicites en tout genre.

Si les conflits ont alimenté ces trafics, force est de constater que la réciproque est vraie. Pour autant, les raisons de cette embellie nouvelle trouvent également leurs fondements dans une mondialisation galopante, dans un contexte socio-économique difficile et dans une communauté africaine qui ne possède pas encore les outils et la volonté nécessaires pour endiguer corruption et blanchiment.

II.1 Les conflits, un terreau idéal

II.1.1. Les conflits comme fondement de ces trafics

Les pierres précieuses, le bois-d'œuvre, les minéraux, la drogue et autres produits de contrebande ainsi que les diamants sont échangés contre des armes légères et de petit calibre, et sont souvent à l'origine des conflits entre des organisations militaires rivales qui s'efforcent d'obtenir le contrôle de concessions lucratives dans certaines zones de conflit, notamment en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Afrique australe (voir annexe 2, p. 61). Les dividendes de ce commerce représentent une raison fondamentale de l'existence de ces trafics.

II.1.1.1. Une source de financement

La chute du mur de Berlin et l'éclatement de l'Union soviétique ont mis fin à l'existence d'un monde bipolaire où l'Afrique avait pu apparaître comme un des rares

¹ Fiche thématique sur le trafic d'armes et les conflits en Afrique, Département d'Etat, 11 juillet 2001.

champs d'affrontement possibles. Malheureusement, ces événements n'ont pas fait disparaître les conflits locaux en Afrique subsaharienne. Comme les belligérants ne pouvaient désormais plus compter sur des financements de l'un des deux « blocs », ils ont dû rechercher des ressources économiques alternatives. Ainsi des trafics en tout genre se sont développés, comme le trafic de diamants, de métaux stratégiques, d'ivoire ou encore de drogues. Finalement, la fin de l'antagonisme des blocs au début des années 1990 a favorisé l'émergence de trafics permettant aux conflits existants de se poursuivre, voire l'éclosion de nouvelles crises.

En outre, avec le renforcement de la lutte contre le blanchiment de l'argent sale dans les pays développés, l'Afrique, et plus particulièrement l'Afrique subsaharienne, est devenue une base de repli de choix. Désormais, de nombreux Etats désireux d'attirer les investissements étrangers et lancés dans de grands programmes de privatisation des entreprises publiques ont tendance à voir les « blanchisseurs » comme des acteurs de développement. Appartenant pour la plupart à des organisations criminelles en collusion avec les régimes officiels et les guérillas, ces derniers profitent largement de leur position pour alimenter les trafics que nous avons déjà identifiés. Cette manne nouvelle est une véritable mine d'or pour escrocs en tout genre désireux de s'enrichir. Et de fait, d'entretenir des conflits. Pour des drogues dures comme l'héroïne ou la cocaïne, le prix entre le producteur et le consommateur serait ainsi multiplié par un facteur moyen de 2000.

A titre d'exemple, le trafic de cocaïne entre le Nigeria et l'Afrique du Sud serait aujourd'hui contrôlé à 80% par des organisations criminelles originaires d'Afrique de l'Ouest et établies au milieu des années 90 en Afrique du Sud¹. Nul doute que cette manne financière, idéalement « réinvestie », alimente certains groupes armés sévissant dans les zones diamantifères des Grands lacs ou d'Afrique du Sud. Dans un tout autre domaine, la contrefaçon de produits pharmaceutiques avoisinerait, selon l'OMC, 12 milliards de dollars soit 15% des chiffres estimés de la contrefaçon mondiale, toutes marchandises confondues. Bien qu'il soit difficile d'évaluer le poids de cette source de financement, certains chiffres sont tout de même accablants et laissent imaginer l'ampleur de ces recettes illicites. Ainsi, au Tchad, sur 66 échantillons de médicaments retenus dans le circuit pharmaceutique classique, 54 étaient « non conformes ».

¹ Rapport de l'OICS, E/INCB/2002/1.

II.1.1.2. Des guérillas facilement alimentées

Dès qu'il est possible d'échanger des produits illicites contre d'autres produits illicites ou de l'argent (souvent d'origine douteuse), on est certain de rencontrer des réseaux de trafiquants ayant pour prolongement des bandes armées, elles-mêmes chargées de mettre en œuvre ce commerce frauduleux. Mais pour être efficace sur le terrain, que ce soit face à d'autres bandes armées – officielles ou non – ou à l'encontre de la population (paysans pour la plupart), il est nécessaire de détenir des armes. Là encore, la solution est d'une simplicité frappante : soit ces armes sont achetées puis acheminées par des réseaux criminels, soit ces armes sont échangées entre organisations criminelles (ou bandes armées organisées) avec des produits illicites comme de la drogue, des pierres précieuses... La plupart des groupes de rebelles, des bandes armées – grands consommateurs de stupéfiants et par voie de conséquence en relation avec les filières régionales et internationales du crime organisé – voire de l'armée officielle, possèdent donc tous les éléments pour « négocier leurs produits ». Et ces produits, alimentant les trafics illicites, couvrent désormais des domaines de plus en plus variés comme nous l'avons déjà remarqué. Il ne semble pas y avoir de petits profits.

Si l'efficacité de l'UNITA et du RUF – s'appuyant sur des Etats corrompus et jouant avec maestria le jeu des trafiquants de drogue, d'armes et de diamants – n'est plus à démontrer, on peut se poser la question de ces nouveaux groupes armés qui, contournant et violant toutes les conventions¹ et traités, s'appuient sur des paysans pour braconner à outrance. Et détruire par-là même la biodiversité africaine et de nombreuses espèces protégées. Selon l'ECOFAC, ce phénomène prend aujourd'hui une ampleur dramatique. On retrouve ainsi presque tous les pays de l'Afrique subsaharienne parmi les exportateurs d'espèces protégées et leurs dérivés (ivoire, peaux d'éléphants, rhinocéros noirs, etc.). Si le pillage et la destruction de la biodiversité sont les seules activités des forces paramilitaires qui s'affrontent dans l'est de la République démocratique du Congo, il est aussi avéré que la République sud-africaine est la plaque tournante et principal port d'embarcation des produits dérivés du trafic d'animaux à destination de la région la plus « consommatrice » :

¹ Notamment la Convention de Washington de 1973 sur la protection des espèces de faune et de flore menacées.

l'Asie. Mais l'Europe n'est pas en reste comme en témoigne les nombreuses saisies effectuées en France¹ ou en Belgique. Compte tenu de l'engouement suscité par ce nouveau commerce illégal qui alimente de nombreuses guérillas, ce nouveau marché illicite semble promis à un bel avenir.

II.1.1.3. Un exemple dramatique : la République démocratique du Congo

Le Conseil de Sécurité des Nations Unies affirme que la cause majeure de la poursuite de la guerre, du pillage et de l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la RDC réside dans la faiblesse excessive, voire, dans l'effondrement des structures et institutions étatiques. D'autres groupes d'experts² ou certaines ONG³ attestent de cet état de fait. Mais chose rare, on retrouve en République démocratique du Congo presque tous les grands trafics illicites qui minent l'Afrique subsaharienne. Et ce phénomène est d'une ampleur inégalée.

Les ressources minières de ce pays (coltan, diamant, or, cassitérite et niobium) payent en effet un lourd tribut à cette criminalisation de l'économie. Ainsi, entre 1998 et mai 2001, on estime les exportations rwandaises, ougandaises et burundaises des diamants de joaillerie originaires de RDC à quelques 427 millions de dollars US⁴. Nul doute que le diamant est aujourd'hui l'une des ressources privilégiées utilisée par les mouvements rebelles comme par les gouvernements africains pour obtenir des armes, des prestations diverses et, finalement, mener des guerres sur le continent. En RDC, il est devenu un véritable enjeu stratégique. Dans un de ces éditoriaux, Le Monde affirmait ainsi que, « en RDC, la carte de déploiement des troupes étrangères correspond à celle des principaux gisements du pays »⁵. D'une façon plus globale, les dividendes liés à l'exploitation illicite des ressources minières représenteraient environ 1,5 milliards de dollars US.

Les ressources agropastorales et écologiques sont également en grand danger. Les secteurs du bois, des parcs nationaux et aires protégées ou encore celui

¹ En 2000, l'interception de reptiles d'origine africaine a augmenté d'environ 200%.

² Par exemple, le Groupe d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la RDC.

³ Amnesty International, Global Witness, etc.

⁴ Synthèse de l'additif au mémoire n°S/2001/1156 du gouvernement de RDC transmise en octobre 2002 au Conseil de Sécurité des Nations Unies.

⁵ Le Monde, éditorial du 2 juin 2000.

de l'élevage sont les principaux visés par des réseaux illicites. La contrebande de l'ivoire serait ainsi l'une des sources de financement des seigneurs de la guerre de la région des Grands Lacs, et la levée partielle de l'interdiction de sa vente en 1997 a facilité l'explosion de ce trafic illicite. Tout est désormais commercialisable (gorille, éléphant, rhinocéros blanc, okapi), jusqu'à l'environnement lui-même. Ainsi, l'écosystème des parcs et des aires protégées par l'exploitation illégale de la faune et de la flore ont été détruits et les ressources écologiques ont été pillées par des braconniers toujours plus nombreux. Aujourd'hui, les dégâts occasionnés ont un impact très négatif sur l'environnement.

Les luttes d'intérêts dans la région ont enfin créé un environnement favorable à l'émergence de trafics d'armes et d'enfants-soldats. Fait unique dans l'histoire, la course vers des profits de plus en plus importants a amené le Rwanda et l'Ouganda à traverser leurs frontières respectives pour s'affronter sur le territoire de la RDC voisin en se disputant, sur fond de rivalités ethniques, les aires d'influence et d'exploitation des richesses relevant du pillage (essentiellement le Sud Kivu et la province orientale). Grâce aux armes des diamants, il est possible d'armer des enfants-soldats. Ainsi, sur près de 50 millions d'habitants, environ 27 millions ont moins de 18 ans. Et bien qu'il soit difficile d'estimer le nombre d'enfants enrôlés de force, ces chiffres laissent songeurs. Mais les grandes organisations internationales sont claires à ce sujet, l'Afrique centrale en général, et celle des Grands Lacs en particulier, abrite la plus grosse concentration d'enfants-soldats du continent.

II.1.2. Les corollaires incontournables

Les conflits sont, on vient de le voir, une cause importante dans l'émergence et l'augmentation des trafics illicites. Au-delà pourtant, ils provoquent des conséquences dramatiques en attisant certains de ces trafics. Parmi les plus graves de ces corollaires se trouvent celui des enfants-soldats et celui des « diamants du sang ».

II.1.2.1. Le drame des « enfants-soldats »

Au cours de la dernière décennie, environ 2 millions d'enfants ont été tués pendant un conflit. Aujourd'hui, selon l'UNICEF, près de 300 000 enfants-soldats combattraient dans 41 pays, dont 120 000 pour la seule Afrique¹. Plusieurs raisons expliquent l'explosion de ce phénomène.

La guerre est tout d'abord devenue un « business » comme un autre où trafiquants et représentants officiels des forces armées luttent pour préserver leurs parts de marché. Combat rendu possible grâce à un accès toujours plus facile aux armes légères. Ensuite, les conflits ont tendance à se prolonger lorsqu'il n'y a pas de solution militaire sur le terrain. C'est là tout l'intérêt des belligérants car plus la guerre dure, plus elle rapporte. Mais c'est aussi là que les enfants sont les plus vulnérables. Dès qu'il devient urgent de renouveler les troupes, on fait en effet appel à cette main d'œuvre bon marché, plus facile à endoctriner pour obéir aveuglément et pour tuer. Enfin, les parrains locaux ont affiné leurs techniques de recrutement et d'enrôlement forcé des enfants. « Pour un chef de guerre, un gosse est un « outil » plus malléable, il ne se rend pas bien compte de ses actes, il est facile à manipuler, à façonner, on peut lui faire faire ce qu'on veut. Les pires violences, les plus grandes atrocités en Sierra Leone, au Rwanda, au Sri Lanka sont celles commises par des gamins. Très vite, ils deviennent des instruments parfaits qui ne posent plus de questions et font ce que leur chef dit »² déclarait à ce propos le secrétaire général adjoint de l'ONU en charge de ces problèmes.

Les raisons qui poussent ces enfants à prendre – de gré ou de force – les armes, sont nombreuses : pauvreté, économie délabrée, socialisation inexistante, accès difficile à l'éducation, déplacement de personnes, etc. En définitive, grâce à des artifices malheureux³, ces enfants ont « l'impression » d'exister. Pourtant, ils sont prisonniers de leurs véritables chefs. Le cas des jeunes filles est probablement le plus préoccupant. Ce sont le plus souvent les « instruments » préférés des organisateurs de commandos suicides. A la faveur de filières bien rôdées, ces jeunes filles sont vendues et déplacées à travers les zones de conflits de l'Afrique subsaharienne. Elles seraient ainsi plusieurs centaines de milliers. Dans le nord de

¹ Liberia, Sierra Leone, Burundi, Ethiopie, Ouganda, République Démocratique du Congo, Soudan et Rwanda.

² Entretien accordé au Nouvel Observateur, « Enfants-soldats : cessons d'aider ceux qui les arment », 25 mai 2000.

³ La drogue est le pire artifice connu. On se souviendra de ces enfants-soldats du RUF ou de l'UNITA qui, sous l'emprise de drogues, coupaient doigts et bras selon l'humeur du moment (Le Figaro, 11 et 12 mai 2002) ou exécutaient à la machette les opposants les plus récalcitrants (Le Monde, 18 mai 2002).

l'Ouganda et en Sierra Leone, de nombreuses jeunes filles ont été enlevées par des groupes de guérilleros, puis utilisées à des fins militaires et comme esclaves sexuelles.

II.1.2.2. Les « diamants du sang »

Le 1^{er} décembre 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité une Résolution sur le rôle des diamants dans les conflits, tendant à briser le lien entre le négoce illicite des diamants bruts et les conflits armés. Reconnaissant que ce trafic illicite contribuait de façon déterminante à prolonger des conflits sanglants, pour la plupart situés en Afrique subsaharienne, cette même Assemblée soulignait toutefois que ce commerce illégitime concourait paradoxalement à la prospérité et au développement dans d'autres régions du continent.

On considère que les diamants de la guerre ou « diamants du sang » sont ceux provenant de zones contrôlées par des forces ou factions opposées aux gouvernements légitimes et internationalement reconnus, et qui sont utilisés pour financer des actions militaires contre ces gouvernements ou en contradiction avec les décisions du Conseil de Sécurité. Le commerce illicite de ces diamants en provenance d'Angola, de RDC ou de Sierra Leone représenterait 4% du total de la production mondiale estime la De Beers¹. Ce sont ces ressources financières qui alimentent les guerres civiles africaines à travers le troc de diamants contre des armes. A titre de comparaison, la production de diamants industriels naturels des Etats d'Afrique subsaharienne représente près de 46% de la production mondiale².

Face à cette flambée du trafic illicite de diamants, l'industrie internationale du diamant ne croise pas les bras. Ainsi, le Congrès mondial du diamant a adopté une résolution permettant de mieux lutter contre la commercialisation des diamants de la guerre. Le processus de Kimberley (voir p. 12) complète également ce train de mesures alors que les Nations Unies tentent d'agir, notamment en Angola et en Sierra Leone. Malheureusement, ces mesures sont parfois inefficaces face à des réseaux rivaux, soutenus par des hommes d'affaires qui cherchent à faire main basse sur les ressources minières comme c'est le cas en Sierra Leone. Ainsi, les

¹ Multinationale sud-africaine qui détient le monopole du trafic mondial de diamants bruts.

² Congo (Kinshasa) 25,5% ; Afrique du Sud 11,7% ; Botswana 8,9%. L'état du monde, annuaire économique géopolitique mondial 2003, P. 82.

diamants de contrebande sierra-léonais – qui comptent parmi les pierres les plus parfaites au monde – drainent chez le voisin libérien¹ plusieurs centaines de millions de dollars US par an. Dans ce pays, l'enjeu est de taille pour les quelques compagnies qui se partagent une manne de plus d'un milliard de dollars US. Pour les chefs de guerre locaux et les trafiquants, les dividendes de ce marché permettent d'acquérir (achat ou échange) des armes² et de la drogue, et de facto, de criminaliser ce commerce donc d'attiser les conflits larvés. Plus à l'Est, en République centrafricaine, le même phénomène se produit. Selon de récentes études, Bangui se pose désormais en centre de transit pour les diamants de la guerre en provenance du nord et de l'est de la RDC où des groupes de rebelles contrôlent l'extraction et l'acheminement des diamants illicites. Ce sont ainsi quelques 50 à 60 millions de dollars US¹ qui disparaissent chaque année dans le flux global des diamants bruts.

II.2. D'autres facteurs aggravants

Les nombreux conflits en Afrique subsaharienne représentent une base solide pour le développement des trafics illicites. Pour autant, d'autres facteurs expliquent cette bonne santé des commerces illégaux. Ils sont dus en grande partie à l'influence de la mondialisation et à un contexte régional, social et économique favorable.

II.2.1. L'influence d'une mondialisation galopante

II.2.1.1. Le cadre général

Le phénomène de mondialisation touche aujourd'hui tous les pays du monde, mais aussi tous les produits susceptibles d'être échangés ou vendus. Avec l'avènement des réseaux de communications ou encore des facilités de transport, il est possible, moyennant des sommes d'argent conséquentes, de s'offrir n'importe

¹ Le Liberia n'est pas partie au Processus de Kimberley.

² Ce phénomène a été mis en évidence à l'occasion de la première audition publique jamais tenue par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, les 31 juillet et 1^{er} août 2000 à New York, et concernant la Sierra Leone.

quel produit. Ceci explique en grande partie la raison pour laquelle les organisations criminelles transnationales, mais également les dirigeants locaux ont pu profiter de ce progrès technique pour s'enrichir personnellement à la faveur de filières bien organisées. Compte tenu du contexte dans lequel évoluent la plupart des Etats d'Afrique subsaharienne, la mondialisation a probablement accéléré le phénomène et, de façon plus certaine, a permis à cette criminalité organisée de s'établir solidement.

D'autre part, le laxisme de certains pays occidentaux et asiatiques a permis à cette mondialisation galopante de s'étendre et de s'implanter durablement, selon un schéma désormais connu : des banques servant au blanchiment d'argent sale en provenance d'Afrique et du reste de la planète réinjectent de l'argent « propre » dans des réseaux de trafiquants de drogues, d'armes, de pierres précieuses, etc. A titre d'exemple, le gouvernement du Royaume-Uni a autorisé des pilotes britanniques et des compagnies de fret aérien à livrer des armes aux forces armées congolaises (les trafiquants utilisant leurs réseaux dans des pays hors Union européenne pour contourner l'embargo non contraignant sur les ventes d'armes à la RDC décidé en 1993 par cette même hors Union européenne). Ne disposant pas des structures et des moyens de contrôle adaptés à l'envergure d'un tel trafic, la plupart des pays africains sont débordés par des méthodes toujours plus perfectionnées. La facilité avec laquelle de nombreux originaux du patrimoine africain atterrissent dans les salles de certains grands musées en est un bel exemple.

II.2.1.2. L'impact sur l'économie africaine

Il est difficile d'évaluer les conséquences de la mondialisation car celle-ci s'immisce dans tous les rouages de la vie économique et financière. Pour autant, il est raisonnable de penser que les économies informelles, déjà nombreuses et culturellement implantées dans les traditions africaines, sont aujourd'hui menacées d'extension. Outre les trafics locaux de médicaments, d'espèces protégées ou

¹ Partnership Africa Canada, « Diamonds in the Central African Republic : Trading, Valuing and Laundering »,

encore de produits de base en tout genre, d'autres trafics prennent un essor fantastique.

Comme nous le soulignons plus haut, les trafiquants de drogue, d'armes et de diamants ont pu s'implanter dans de nombreux pays de l'Afrique subsaharienne à la faveur de règles économiques nationales et régionales insuffisantes, et ainsi interpénétrer les économies légales. La demande de produits illicites (drogue, gemmes, bois précieux, animaux protégés, etc.) restant forte dans les pays développés, l'Afrique reste un espace de prédilection pour trafiquants et chefs de bandes armés en tout genre. Pour le grand malheur de ce continent, ces organisations criminelles sont le plus souvent basées loin des zones où elles sévissent¹.

En conséquence, il y a « interpénétration croissante entre l'économie criminelle et l'économie légale, tendance favorisée par de nombreuses évolutions géopolitiques dans le monde contemporain »². Et les réseaux criminels détournent des filières légales des sommes d'argent importantes qui, si elles étaient investies correctement, renforceraient sûrement la démocratie, l'éducation et le niveau de vie. Les caractéristiques économiques de l'Afrique, telles que la place prépondérante des exportations de produits primaires, la faiblesse des revenus moyens, la lenteur de la croissance et la taille de la diaspora, sont autant de variables prédictives significatives et sûres de guerre civile. Guerre civile ou conflit que les trafiquants sauront utiliser à merveille pour asseoir leur puissance.

II.2.2. Les faiblesses de la communauté africaine

Face à ces défis et à la multiplication des trafics illicites en tout genre, l'Afrique subsaharienne affiche de nombreuses carences inhérentes à son développement, ou parfois dues au laxisme de certains représentants officiels.

Christian Dietrich, 13 janvier 2003.

¹ L'Union européenne, l'Europe de l'Est, l'Amérique du Sud et l'Asie sont les zones d'implantation privilégiées des trafiquants d'or et de diamants, des trafiquants d'armes en tout genre et surtout des barons de la drogue.

² « Criminalité financière : comment le blanchiment de l'argent sale et le financement du terrorisme sont devenus une menace pour les entreprises et les marchés financiers », L. François, P. Chaigneau, M. Chesney, Editions d'Organisations, 2002, p. 6.

II.2.2.1. Corruption et blanchiment

Le phénomène de blanchiment d'argent sale, étroitement lié à une corruption importante ainsi qu'à des mécanismes de contrôle insuffisants, trouve en Afrique subsaharienne un point d'application intéressant. Dès lors que « les organisations criminelles les plus puissantes sont en mesure de contrôler, plus ou moins directement, des pans entiers de l'économie dans leur pays d'origine ou dans ceux où elles choisissent de s'implanter durablement »¹, les gouvernements légitimes se retrouvent en grande difficulté.

C'est ainsi que les rebelles sierra-leonais de Ch. Taylor, les chefs de l'UNITA, les milices de Kabila ou encore les dirigeants sud-africains, sierra-leonais ou nigérian ont participé, directement ou indirectement à la prospérité des nombreux trafics illicites. La participation active de hautes personnalités et de leurs épouses (parfois via la valise diplomatique) n'est plus à démontrer. En revanche, elle prouve que l'enrichissement n'est pas seulement le fait de bandes armées et de trafiquants. En outre, la corruption des autorités de l'Etat et leur démission face aux contrebandiers entraînent parfois ces derniers dans le cercle vicieux de la guerre. Le vol de bétail, phénomène qui pourrait faire sourire mais qui frappe lourdement les communautés pastorales d'Afrique du Sud, s'amplifie à mesure que le trafic d'armes augmente et menace de déstabiliser toute une sous-région.

Plus près de chez nous, l'affaire de « l'Angolagate » défraye aujourd'hui la chronique. Elle pose le problème de la responsabilité de l'Etat français et du blanchiment de centaines de millions d'euro liés à des ventes d'armes vers l'Angola. Grâce à plusieurs montages financiers, à des réseaux transnationaux et à la violation de très nombreuses directives et résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies, certains hauts personnages de l'Etat français auraient corrompu leurs homologues angolais et entretenu plusieurs trafics illicites. « L'Afrique demeurera toujours un eldorado pour des réseaux naviguant entre diplomatie et affaires politiques »² écrivaient dans L'Express Jérôme Dupuis et Gilles Gaetner.

¹ « Criminalité financière : comment le blanchiment de l'argent sale et le financement du terrorisme sont devenus une menace pour les entreprises et les marchés financiers », L. François, P. Chaigneau, M. Chesney, Editions d'Organisations, 2002, p. 17.

² « Corruption à la française : Trafic d'armes en Afrique », L'Express, 22 février 2001.

II.2.2.2. Un consensus régional difficile à obtenir

L'Afrique subsaharienne est confrontée à de nombreux trafics illicites qui puisent leurs forces dans les nombreux conflits qui minent cette région du continent africain mais également dans les atermoiements des différents gouvernements. En effet, face à cette recrudescence des trafics, force est de constater que les responsables officiels qui tentent d'agir dans des domaines très variés tout en respectant les lois, les règlements et les directives internationales¹, n'obtiennent pas toujours les résultats escomptés. Dans ce cadre de travail très largement saturé, il est clair que les intérêts de l'un ne sont pas systématiquement ceux de l'autre. Pour autant, la volonté d'union est clairement affichée au travers d'initiatives nationales et régionales.

Parfois, les intérêts de certains dépassent les enjeux humains et économiques et la perspective de rentrées d'argent liquide (via la vente d'armes, de drogue, etc.) tue les efforts de la communauté. C'est souvent le cas dans les gouvernements à dominante militaire ou dans les dictatures à l'africaine qui n'hésitent pas à adhérer à certaines initiatives pour mieux délocaliser leurs activités illicites. Ainsi, certains pays connus pour leur action contre l'émergence des trafics deviennent aujourd'hui des plaques tournantes de certains trafics internationaux. L'exemple de la République centrafricaine (trafic de diamants en provenance de RDC), du Nigeria (délocalisation vers l'Afrique du Sud des trafiquants de drogues), du Togo (drogues en provenance du Nigeria) ou plus récemment de la Côte d'Ivoire (héroïne, cannabis, bois précieux, espèces protégées) ne manquera pas de faire des émules².

II.2.3. Un contexte socio-économique difficile

II.2.3.1. Pauvreté et exode

Le continent africain, et plus particulièrement l'Afrique subsaharienne, connaît aujourd'hui une inflation moyenne de 12,7%. En outre, elle se place parmi les

¹ Conventions de Genève, directives de l'OIT, de l'OMS, de l'OMC, du FMI, de la Banque Mondiale, du Conseil de Sécurité des Nations Unies, de l'Union européenne, moratoire de la CEDAO sur les armes légères et de petits calibres, etc.

² Rapport du département d'Etat sur la lutte contre les stupéfiants, Afrique subsaharienne, 4 mars 2002.

plus mauvaises dès lors qu'il s'agit de comparer les PIB par habitant. En effet, hormis l'Afrique du Sud, le Botswana, la Namibie et le Gabon qui se classent respectivement 57^{ème}, 73^{ème}, 78^{ème} et 80^{ème}, tous les autres pays de la zone se situent largement en deçà du 138^{ème} rang mondial¹. Dans ce contexte, les trafics illicites, au travers des réseaux de trafiquants et de la corruption de l'appareil d'Etat, trouvent un « terrain de jeu » idéal.

Dans cette région où les structures médicales, l'accès à l'éducation ou encore la pauvreté sont endémiques, l'espérance de vie décroît aussi vite que le VIH se répand. Les perspectives de survie sont donc peu nombreuses et l'accès à l'argent facile considéré comme une manne inespérée. C'est pourquoi les jeunes n'hésitent pas à se faire dealer (et consommateur) de drogue, pilleur ou soldats au service de trafiquants de diamants ou d'objets rares. Les plus anciens, quant à eux, tentent de se reconvertir dans des entreprises plus lucratives.

D'autres trafics font plus que survivent dans ce contexte. Celui des faux médicaments par exemple, celui du pillage du patrimoine africain par des paysans reconvertis en mineurs pour quelques pièces d'argent, mais aussi celui des êtres humains déplacés et exploités. « Plus de 211 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans sont contraints de travailler »¹ rapporte ainsi Ignacio Ramonet. Et de rajouter que « sans la mise au travail des enfants, sensiblement moins rémunérés que des adultes, beaucoup de pays verraient leur compétitivité s'effondrer, leurs exportations diminuer et leurs rentrées en devises chuter ». Selon l'UNICEF, ils seraient quelques 20 millions à avoir été chassés de leur foyer et plusieurs millions à avoir rejoint l'Europe par des filières illicites.

II.2.3.2. Des monocultures menacées par la culture du cannabis

De nombreux pays d'Afrique subsaharienne ont des économies assez spécialisées dans un domaine de production agricole. Ce facteur a son importance pour expliquer le développement de la culture de cannabis, principale source de reconversion pour de nombreux paysans.

En milieu rural, la baisse des prix sur le marché mondial entraîne une baisse de revenu procurée par les cultures de rente. L'ouverture des frontières et la levée de

¹ L'état du monde, annuaire économique géopolitique mondial 2003, P. 597, 598, 599 et 600.

taxes douanières met en concurrence les cultures locales vivrières et les produits importés. A titre d'illustration, le kilo de riz sénégalais coûte 180 francs CFA alors que le kilo de riz importé ne coûte que 135 francs CFA. Abandonnés par l'Etat, les paysans africains se tournent alors de plus en plus vers les cultures illicites et le cannabis est assurément le plus prisé.

Plusieurs facteurs semblent avoir contribué au développement de ces cultures illicites. Il y a tout d'abord la chute des prix des produits agricoles d'exportation. Ensuite il y a l'écart de revenus entre cultures licites et illicites. Lorsqu'un « hectare de cannabis rapporte cinquante-cinq fois plus qu'un hectare de manioc, et même soixante fois plus qu'un hectare de cacao et cent fois plus qu'un hectare de café »¹ dans la Côte d'Ivoire forestière, le choix des paysans semblent clair. Et en Guinée, il suffit de 17 pieds de cannabis pour gagner l'équivalent du revenu annuel d'une famille, soit 450 dollars. Au Nigeria, la suspension du programme d'importation d'engrais a conduit à l'abandon des cultures de coton et de maïs. Les quelques agriculteurs qui ont tenté de résister se sont retrouvés avec leurs récoltes sur les bras. L'Afrique du Sud semble aussi promise à un avenir aussi noir.

La culture du cannabis est d'autant plus lucrative que cette plante est peu exigeante en eau et en travail. Son cycle est court, 3 à 4 mois, et elle est non saisonnière. Elle est donc relativement facile à intégrer dans les systèmes de cultures et les calendriers de travail. Les plants de cannabis sont aisément dissimulés dans des champs d'autres cultures afin de ne pas attirer l'attention des voisins ou encore des forces de l'ordre.

II.2.3.3. Cas particulier du trafic de médicaments

Le trafic de médicaments, surtout de faux médicaments, est un commerce illicite juteux dans toute l'Afrique subsaharienne. En effet, des pandémies qui menacent plusieurs millions de personnes sont devenues parmi les créneaux les plus porteurs. Rien d'étonnant, donc, que ce créneau ait été rapidement identifié par des trafiquants sans scrupules.

Plusieurs raisons expliquent ce phénomène : absence de contrôle des produits pharmaceutiques, structures de santé déficientes, porosité des frontières,

¹ « Enfants exploités », Le Monde Diplomatique, I. Ramonet, juillet 2002.

produits hors de portée provoquant la ruée vers les marchés parallèles, etc. Mais celles-ci n'expliquent pas l'importance du phénomène. Selon l'OMS, la contrefaçon de médicaments tuerait plus en Afrique que le virus Ebola². Ce sont ainsi plusieurs milliers de médicaments antisida qui sont arrivés illégalement en Europe après avoir transité par l'Afrique, où ils avaient été vendus à bas prix révélait récemment le Financial Times. Ces produits, en provenance du Sénégal, du Congo et de la Côte d'Ivoire, auraient été revendus avec une belle marge bénéficiaire.

Le premier type de filière est chargé d'écouler des marchandises à des prix bien plus élevés que leur prix d'achat. Le second type de filière est beaucoup plus élaboré puisqu'il comprend des infrastructures particulières, des installations pharmaceutiques et de solides compétences pour fabriquer les médicaments les plus sophistiqués. Selon l'OMS, l'Afrique du Sud et le Nigeria excellerait dans ce domaine. Secteur qui rapporterait, selon certains experts, plusieurs dizaines de millions de dollars US. Mais le problème le plus grave est que les médicaments mis sur le marché, qu'ils soient d'origine légale ou de fabrication illicite, ne traitent pas – ou mal – les pandémies les plus répandues et notamment les maladies infectieuses³. De plus, Médecins sans frontières affirme dans un récent rapport que sur plus de 1200 nouveaux médicaments commercialisés entre 1975 et 1997, 11 seulement concernaient le traitement d'une maladie tropicale. S'il est aujourd'hui possible de diagnostiquer une pathologie, il est souvent impossible de fournir un traitement.

¹ Enquête de l'OGD.

² Ce type de produit est en vente sur tous les marchés africains, notamment en Ouganda, en Tanzanie et au Kenya.

³ Parasitaires (paludisme...), bactériennes (tuberculose, méningites...) et virales (sida...).

III. Conséquences de ces trafics et perspectives

Tous les trafics que nous venons d'évoquer trouvent leurs fondements dans un contexte régional et international qui, fragilisé par une multitude de conflits et par des régimes politiques ne disposant pas des structures de contrôle idoines, favorise si ce n'est l'émergence du moins la prospérité des réseaux de trafiquants en tout genre. Deux raisons majeures pourraient expliquer que ce phénomène a de beaux jours devant lui : la pratique du troc de « produits illicites » et une certaine faillite de la communauté internationale et des acteurs étatiques. Et ce, bien que les initiatives soient nombreuses et diversifiées.

III.1. Le troc, une coutume ancestrale érigée en dogme guerrier

« L'afflux d'armes légères, financé au moyen d'argent liquide, de diamants ou d'autres produits de base, n'a pas causé les guerres africaines, mais il les a prolongé et rendues plus meurtrières »¹.

III.1.1. Des trafics qui s'auto alimentent

III.1.1.1. L'action des réseaux et filières spécialisées

L'existence avérée de réseaux locaux et internationaux du crime organisé en Afrique subsaharienne n'est plus à démontrer. Et l'action de la communauté internationale à leur encontre témoigne de l'influence de ces réseaux sur la stabilité politique, économique et sociale de cette partie de l'Afrique.

Si l'Afrique n'occupe qu'une place marginale dans les opérations de blanchiment au niveau mondial², en revanche les trafiquants de drogues, d'armes et de diamants jouent un rôle non négligeable dans les conflits qui agitent régulièrement

¹ Fiche thématique sur les trafics d'armes, Département d'Etat, 2001.

² « Criminalité financière : comment le blanchiment de l'argent sale et le financement du terrorisme sont devenus une menace pour les entreprises et les marchés financiers », L. François, P. Chaigneau, M. Chesney, Editions d'Organisations, 2002.

toutes ces régions. La raison en est des plus simple : l'argent de la drogue (ou d'autres produits comme des pièces rares du patrimoine culturel, les espèces protégées, etc.) permet d'acheter des armes ou d'acquérir des pierres précieuses voir des armes par le biais d'une véritable toile d'araignée composée de filières, sous-filières locales, régionales et internationales. Toutes appartenant à des organisations criminelles le plus souvent basées à l'étranger. La bonne santé des réseaux de drogue contrôlés par les nigériens en est un parfait exemple. Et la collusion de ces derniers avec les mafias étrangères (russes, sud-américaines et italiennes), spécialisées dans le trafic d'armes légères et de diamants atteste en outre de l'extraordinaire complexité du phénomène¹.

De plus, ces trafics s'attaquent dorénavant à des trafics illicites de substitution. Trafics leur permettant de contourner les lois internationales. L'exemple du commerce illicite des bois exotiques est à ce propos édifiant. En effet, « après la drogue et les diamants, le pillage des forêts tropicales constitue une des façons les plus faciles et les moins risquées, pour les mafias et le terrorisme mondial, de s'enrichir »². Malgré les nombreux obstacles légaux, les spécialistes constatent l'existence d'un modus operandi quasi généralisé : grâce à des montages financiers illicites, du bois exotique est échangé contre de l'argent, puis contre des armes, de la drogue, etc.

III.1.1.2. L'exemple de la République Démocratique du Congo

Si les mafias nigérianes et russes sont les plus actives – par leurs prolongements au sein des structures étatiques mais surtout par leurs liens avec le crime organisé international – en Afrique subsaharienne, force est de constater qu'une myriade de mafias tentent également de s'imposer. C'est le cas en RDC où s'affrontent de nombreuses filières étrangères, incluant parfois des entités politico-militaires de haut rang. Filières destinées au pillage, à l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses, et d'une façon plus globale au trafic d'armes (voir annexe 2, p. 64).

¹ « L'Afrique subsaharienne face aux défis des drogues », Alain Labrousse, 2001.

² « Les dealers du bois », Le Point, F. Lewino, 15 mars 2002.

Selon un récent rapport des Nations Unies faisant suite au conflit sanglant qui a ravagé ce pays, dix filières¹ différentes auraient été clairement identifiées comme organisations illicites ayant opérées, ou opérant sur ou à destination de la RDC. Parmi celles-ci, on relève des militaires (officiers de haut rang pour la plupart) comme le Général James Kazini de l'Armée régulière ougandaise, des personnalités civiles importantes comme les gouverneurs des trois grandes provinces ou encore Alfred Khalisa de la Banque du Commerce, du développement et de l'industrie rwandaise, des receleurs asiatiques et enfin des entreprises étrangères assurant le recel, le transport et l'achat de ces produits illicites (principalement belges et britanniques).

D'une façon directe ou indirecte, de nombreuses sociétés européennes et américaines pourraient être impliquées dans cette toile gigantesque de filières. Se trouvent mêlés argent sale, blanchiment, corruption, trafics en tout genre, etc. Et ce, à la faveur d'entités étatiques et de d'organisations criminelles parfaitement au courant des réglementations supposées prévenir ce phénomène. Les stratégies de contournement du cadre légal du commerce mondial, des résolutions des Nations Unies ou encore des différents accords sur la question sont parfaitement appliquées par l'ensemble des trafiquants. Le troc n'est plus local ni régional, il est désormais mondial.

III.1.1.3. Le cas particulier du trafic de diamants en Sierra Leone

Malgré la paix signée en juillet 1999 entre le gouvernement de Freetown et les rebelles du RUF, la force des Nations Unies et la communauté internationale se sont révélées incapable d'éviter l'émergence d'une guerre civile qui a pour toile de fond la lutte sans merci que se livrent les compagnies minières internationales pour le contrôle du diamant.

Bien qu'ayant mis en place un système de certification des diamants exportés par des groupes rebelles soutenus par des hommes d'affaires cherchant à faire main basse sur les ressources minières du pays, le gouvernement sierra-leonais est impuissant. En effet, la maîtrise des sites diamantifères revêt une

¹ Filières burundaise, ougandaise, rwandaise, indo-pakistanaise, libanaise, kazakh ou encore des réseaux diamantaires libanais, juifs, congolais, des entreprises minières multinationales et enfin filière politico-maffieuse congolaise.

importance stratégique car elle permet une exploitation, un acheminement et une vente de ces diamants illicites en toute sécurité¹. Elle donne en outre naissance à une véritable économie de guerre qui s'étend bien au-delà du voisin libérien. Selon le Haut Conseil du diamant, entre 1994 et 1998, Anvers aurait ainsi importé 31 millions de carats du Liberia (en moyenne 6 millions par an) qui disposait pourtant d'une capacité minière de 100 000 à 150 000 carats par an. Et le même phénomène de se reproduire dans d'autres pays de l'Afrique subsaharienne.

Le lien entre le commerce de diamants sierra-leonais de source illicite et le commerce d'armes et de matériel connexe est aujourd'hui avéré. Il permet, outre d'alimenter les rebelles qui tiennent les mines, d'entretenir un flux d'argent sale permanent, blanchi dans les multiples paradis fiscaux répartis dans le monde entier. Les diamants permettent l'achat d'armes et de drogue, lesquels entretiennent la guerre, permettent de sécuriser les zones d'extraction et annihilent l'initiative des rebelles. Lorsqu'on sait que certaines pierres sont parfois négociées 270 dollars par carat en moyenne, on imagine aisément la marge bénéficiaire des trafiquants et, de fait, l'ampleur du troc réalisé.

III.1.2. Un fonctionnement d'une grande simplicité

III.1.2.1. L'insécurité

Le problème de l'insécurité en Afrique subsaharienne n'est pas nouveau. En effet, les différentes guerres de décolonisation, puis les conflits ethniques, les crises politiques et les guerres civiles n'ont cessé de se développer, entraînant avec eux la faillite de l'éducation, de l'accès aux soins, de la pauvreté, etc. La conséquence directe de ce processus est simple. Toutes sortes de trafics ont pu s'implanter, se développer et aujourd'hui faire partie du paysage africain. En corollaire, ces trafics – et plus particulièrement celui de la drogue et des armes – ont créé un climat propice à leur propre existence en s'appuyant directement sur l'insécurité générale.

¹ Département de l'information de l'ONU en collaboration avec le Service du secrétariat des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, Division des affaires du Conseil de sécurité, Département des affaires publiques, 21 mars 2001.

Il est difficile de savoir si cette insécurité est due à l'émergence de ces trafics ou si elle en est la cause. Pour autant, force est de constater que la diversification des trafics a une incidence certaine sur le climat des villes et des campagnes. En Afrique du Sud par exemple, le nombre d'armes à feu en circulation et le nombre sans cesse croissant de trafiquants de drogue suscitent bien des interrogations ; mais ils expliquent en grande partie l'insécurité constante dans certaines parties du pays. Loin des villes, ce sont les rebelles et les forces militaires régulières qui, sous couvert de protéger des gisements diamantifères (comme en RDC, en Sierra Leone, etc.), des plantations de cannabis (comme en Côte d'Ivoire, au Ghana ou au Kenya) ou encore des sites de fouilles sauvages (comme au Mali, au Nigeria, au Niger ou au Burkina Faso), profitent de ce climat d'insécurité pour faire prospérer leurs entreprises. Et de fait, entretiennent cette même insécurité malgré les lois, les règlements, les normes locales et nationales, les nombreuses résolutions et directives des organisations régionales et internationales, etc. L'insécurité entretient l'insécurité.

III.1.2.2. Un système qui entretient et alimente les conflits

Le troc, coutume ancestrale du continent africain, permet aux trafiquants de s'enrichir, aux économies parallèles de prospérer mais surtout, il entretient les conflits ouverts ou larvés.

Les conflits violents, quelle que soit leur intensité, continueront de menacer la stabilité politique de l'Afrique et ce phénomène compromettra certainement les perspectives de développement régional dans les prochaines années. Ces conflits, que nous avons déjà identifié, limitent en outre considérablement la capacité des Etats à assurer leurs fonctions essentielles : la protection, la sécurité et le bien-être de ceux qui vivent à l'intérieur de leurs frontières. Tous ces éléments favorisent la pratique du troc et par voie de conséquence, alimentent une multitude de trafics illicites. En retour, ces mêmes conflits entretiennent un climat favorable. Il y a auto entretien.

Les réseaux et filières – que nous avons décrits supra – d'organisations ou de personnes trafiquant illicitement de la drogue, des armes, des diamants, des bois exotique, des espèces protégées ou encore des êtres humains permettent la mise en circulation d'une masse d'argent exceptionnelle ; très difficile à chiffrer par ailleurs.

Grâce à cela, le système est en mesure de fonctionner « en automatique ». Pour preuve, les quelques 300 000 enfants victimes, chaque année, du trafic de personnes¹ ; les dizaines de milliers d'armes légères en circulation, notamment en Afrique centrale et en Afrique australe ; les quelques 4 milliards de dollars accumulés par l'UNITA durant son premier conflit contre le gouvernement angolais² ; les milliards issus du commerce illicite de diamant brut en provenance de Sierra Leone ou de RDC et ce, malgré la mise en œuvre du Processus de Kimberley ; les centaines de tonnes de bois exotiques et les milliers d'espèces protégés à destination de l'Europe, de l'Asie ou de l'Amérique ; etc. Au regard des profits exceptionnels réalisés, la multiplicité des points d'application de ces trafics et l'extrême solidité des organisations criminelles ne peuvent qu'alimenter – et inversement – les conflits.

III.1.2.3. L'exemple du pillage du patrimoine africain

« De tous les continents, l'Afrique est en effet le plus exposé aux pilleurs, et ses pièces sont les plus demandées en Europe. (...) Il faudrait des annuaires entiers pour répertorier les milliers d'œuvres d'art volées chaque année en Afrique »³.

La conservation du patrimoine africain est une source de préoccupation constante des organisations internationales, des Etats souverains mais aussi – malheureusement – des trafiquants et pillards en tout genre. Commerce lucratif s'il en est, le trafic illicite d'objets archéologiques africains est particulièrement victime du pillage. Il permet en outre de remplir les caisses des trafiquants, d'alimenter en argent sale les réseaux illicites, d'attiser les conflits locaux et surtout de détourner la main d'œuvre locale de ses problèmes. Avec un quasi abandon des agricultures locales face à des fouilles illégales plus rentables, de nouveaux réseaux – notamment européens – ont vu le jour. L'influence des médias aidant, certains personnages importants (directeurs de musées, mafias, hommes politiques mais aussi leurs équivalents locaux) perdent parfois la tête face à cette manne providentielle. Malheureusement pour la stabilité de cette région, et malgré des

¹ « Enfants exploités », Le Monde Diplomatique, Ignacio RAMONET, juillet 2002.

² Communiqué de presse n° 2000/419/S, Banque Mondiale.

³ Le Courrier de l'UNESCO.

initiatives internationales comme La Liste Rouge¹ et nationales², des pièces historiques de grande valeur sont échangées contre des armes ou de la drogue. Le troc est alors élevé au plus haut niveau de la guerre.

Ce type de troc touche également les espèces protégées (rhinocéros noirs d'Afrique du Sud, ivoire) et les bois précieux. Ainsi, malgré la Convention de Washington de 1970, les destructeurs de l'écologie, de la biodiversité et des espèces privilégiées trouvent une source de financement lucratif. Mis en œuvre par des braconniers et des trafiquants bien organisés (on remarque souvent des hommes ou des enfants en armes à proximité), ce trafic à grande échelle est en pleine expansion et est amené à prospérer. Du bois exotique contre de l'argent, de l'argent contre des armes ou de la drogue, et des réseaux qui prospèrent : voici une coutume ancestrale qui trouve aujourd'hui de nouveaux fondements.

III.2. La faillite de la communauté internationale et des acteurs étatiques

III.2.1. Une volonté générale d'éradiquer les trafics

De la charte des Nations Unies aux mesures prises le 26 février 2003 par l'OMC³ dans le cadre du Processus de Kimberley⁴, force est de constater que la communauté internationale reste très active. L'existence de nombreuses législations atteste en effet de cette volonté générale d'éradiquer l'ensemble des trafics qui gangrènent l'Afrique subsaharienne. Pour autant, on constate l'émergence d'une stratégie généralisée de contournement de tous ces règlements.

¹ En réponse à l'urgence de la situation, une liste des catégories d'objets archéologiques africains particulièrement victimes du pillage a été établie lors de l'Atelier sur la protection du patrimoine culturel africain qui s'est tenu à Amsterdam du 22 au 24 octobre 1997. Organisé par l'ICOM (Conseil international des musées), il a pour but la lutte contre le trafic illicite des objets culturels africains et a établi une Liste Rouge concernant les objets suivants : les terres cuites et bronzes d'Ifé (Nigeria), les statues en pierre d'Esie (Nigeria), les terres cuites, bronzes et poteries de la vallée du Niger (Mali), les terres cuites, bronzes, poteries et statuettes en pierre du système de Bura (Niger, Burkina Faso), les statues en pierre du Nord du Burkina Faso, les terres cuites du Nord du Ghana (Komaland) et de Côte d'Ivoire et enfin, les terres cuites et bronzes dits Sao (Cameroun, Tchad, Nigeria).

² Selon le courrier de l'UNESCO d'avril 2001, les paysans maliens ont décidé de combattre ce trafic en renseignant directement la gendarmerie locale. Cette véritable guerre contre les pilliers n'est malheureusement que partiellement efficace car les moyens humains et financiers dépassent de loin la réalité du terrain.

³ A cette occasion, des mesures spécifiques ont été entérinées. Elles concernent la mise en œuvre de mesures particulières prises dans le cadre des règlements de GATT et sont destinées à assurer un cadre légal aux échanges concernant les diamants bruts, et au profit des Etats parties au Processus de Kimberley.

⁴ Voir note ¹, page 12.

III.2.1.1. L'action des organisations supra étatiques

L'action des organisations internationales destinée à éradiquer les nombreux trafics et structures criminelles n'est pas nouvelle. En outre, elle n'est pas restreinte à un seul domaine d'excellence mais touche l'ensemble des commerces illicites qui frappent l'Afrique subsaharienne au travers de chartes, de résolutions, de pactes, de conventions ou encore d'initiatives privées.

La plus active – ou peut-être devrions-nous dire la plus prolifique - de ces organisations est sans conteste l'Organisation des Nations Unies. En effet, depuis sa création cette structure supra étatique a édité au profit des Etats partie des instruments universels permettant de combattre les trafics illicites comme ceux qui innervent aujourd'hui l'Afrique subsaharienne. Au travers de sa Charte fondamentale, de ses multiples Résolutions et de ses structures connexes comme le PNUCID, l'OICS, l'UNICEF ou encore l'UNESCO, elle édicte des règles auxquelles tout Etat doit se conformer (voir annexe 1). Ces règles, souvent très fermes, touchent autant la souveraineté des Etats sur leur sol, leur patrimoine ou leur droit à se défendre que le commerce des armes, des drogues, des enfants ou encore des espèces protégées. Elles s'accompagnent en outre de mesures répressives significatives.

D'autres organisations comme la Banque Mondiale ou le FMI tentent également d'influer sur l'augmentation de ces trafics illicites en apportant une aide financière aux Etats concernés (et à leurs voisins). Cette aide vise d'une part à renforcer les capacités de lutte nationales et d'autre part à créer des conditions socio-économiques de développement solides. Cette assistance, destinée à soutenir les stratégies de réduction de la pauvreté, connaît déjà de belles réussites notamment au Botswana, au Cameroun et en Tanzanie¹. A ce jour, 3,5 milliards de dollars américains de prêts concessionnels ont ainsi été versés dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la Pauvreté et pour la Croissance². Cette manne financière est sans doute importante, mais elle risque toutefois de créer une dépendance financière irréversible.

¹ « Relever les défis en Afrique : ce que doit faire la communauté internationale », Articles et commentaires, FMI, 26 août 2002.

² Ibid.

L'Union européenne enfin n'est pas en reste comme en témoigne son Plan d'action conjoint sur les armes légères adopté en 1998 et poursuivi aujourd'hui. L'aide financière qu'elle apporte reste significative et l'effort de la France dans ce domaine mérite d'être souligné. Mais il faut aussi noter l'effort continu de très nombreuses ONG européennes et nord-américaines qui soutiennent l'action de tous ces acteurs. L'action conjointe menée par l'ONG britannique Global Witness et par l'ONG canadienne Partnership Africa Canada – ayant conduit au Processus de Kimberley et unanimement soutenu en 2000 par 191 Etats lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies – en est un bel exemple.

Mais, malgré toutes ces initiatives heureuses, les trafics perdurent voire se renforcent car les trafiquants internationaux, passés maîtres dans l'art d'étudier puis de contourner ces règlements, affichent pourtant aujourd'hui une belle santé comme on a pu le constater dans les deux premiers chapitres.

III.2.1.2. Les initiatives régionales et nationales

Les organisations régionales, transnationales et nationales africaines tentent également d'apporter leur concours dans cette lutte contre les trafics illicites. Dans ce domaine, les initiatives existent bel et bien et les règlements sont nombreux.

Tout d'abord, grâce à l'initiative d'organisations telles que le NEPAD, l'Union Africaine (anciennement OUA) ou encore la CEDEAO, certaines avancées sont perceptibles. A l'instar des organisations supra étatiques, ces entités ont également édictées de nombreuses chartes, conventions et autres plans d'action (voir annexe 1) qui visent également à faire respecter la dignité humaine mais aussi à combattre des fléaux tels que la prolifération des armes (moratoire de la CEDEAO sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères dans les Etats membres reconduit en 2001 ; action de la SADC), la drogue ou encore la conservation de la nature et des ressources naturelles.

Sur un plan national enfin, les initiatives émergent et conduisent parfois à un consensus plus régional comme c'est le cas du trafic illicite de diamant (Processus de kimberley), du trafic illicite d'armes (moratoire de la CEDEAO) ou encore du trafic d'objets culturels (adoption de La Liste Rouge)¹. Si dans ce dernier

¹ Voir note ¹, page 43.

cas il est important de noter l'action volontariste de certains pays comme le Mali ou encore le Nigeria, il est également intéressant d'examiner les initiatives prises par de nombreux pays de l'Afrique subsaharienne dans le domaine de lutte contre les trafiquants de stupéfiants.

Ainsi, plusieurs pays connus pour abriter ou favoriser le trafic de drogues tentent néanmoins de mettre en place des structures efficaces de lutte contre ce commerce illicite et ô combien mortel. L'Angola, plaque tournante des trafics de drogue et d'armes, et non membre du Protocole de lutte contre les stupéfiants de la SADC, souhaite aujourd'hui intégrer les organes de lutttes africains et onusiens. Le NCB ghanéen ou encore le NDLEA nigérian, deux organes nationaux de lutte contre les trafics de drogues, sont particulièrement actifs et coopèrent avec de nombreux autres pays dont les Etats-Unis¹.

Malheureusement, nous allons voir maintenant que ces initiatives variées, fermes et consensuelles sont parfois appliquées dans la douleur par manque de moyens (humains et financiers) ou par manque de volonté. Et que ce phénomène est accentué par l'existence de réseaux de trafiquants parfaitement implantés et résolus à contourner toutes les lois.

III.2.2. Des résultats mitigés

Les nombreuses initiatives internationales, régionales et locales démontrent la volonté des Etats, africains ou non, de combattre la corruption et le blanchiment d'argent entretenus par des réseaux de trafiquants affûtés. Pour autant, ces derniers ont très vite perçus les failles dans ces initiatives et contournent désormais allègrement cet enchevêtrement de textes et de règlements. Les résultats obtenus dans la lutte contre les trafics illicites sont donc mitigés, essentiellement par manque de moyens humains, matériels et financiers, et parfois, par manque délibéré de coopération.

¹ « International Narcotics Control Strategy Report », Bureau for International Narcotics and Law Enforcement Affairs, USA, mars 2003.

III.2.2.1. Les carences du contrôle et de la répression

Malgré un cadre réglementaire strict, force est de constater que les actions menées par les acteurs internationaux, nationaux et non étatiques, se heurtent à un problème plus important que la bonne santé des réseaux de trafiquants : la mise en place et le suivi des moyens de contrôle ainsi que la volonté de répression. Bien évidemment, ce problème global touche l'ensemble des trafics illicites.

Il serait vain de détailler l'ensemble des mécanismes susceptibles de contrôler ces trafics ainsi que les moyens nécessaires à faire respecter les règlements en vigueur. Toutefois, un constat est clair : lorsque ces mécanismes existent, il est très difficile de les faire appliquer. Soit par manque de ressources financières comme c'est très souvent le cas, soit par détournement de l'aide financière accordée, soit tout simplement par manque de stabilité politique et économique. Ainsi, des frontières poreuses, des zones aéroportuaires libres de tout contrôle et des douaniers corrompus suffiront à étendre une filière d'un pays vers un autre¹. Des capacités institutionnelles déficientes, un inventaire difficile à réaliser, des ressources humaines et financières limitées ajoutés à une certaine indifférence des pays occidentaux (européens pour la plupart) suffiront aux braconniers et autres pilliers d'objets d'arts à faire prospérer leur économie. Des programmes de prévention, de démobilisation et de réintégration insuffisamment pris en compte² suffiront aux trafiquants d'adolescents et d'enfants-soldats à obtenir une ressource humaine permanente. Des actions mal coordonnées et une prise de conscience imparfaite du problème accompagnées de moyens d'enquête et de personnels convenablement formés insuffisants suffiront à faire prospérer les réseaux de trafiquants d'armes comme c'est le cas en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest.

Ainsi, malgré le foisonnement d'initiatives, de conventions, de chartes et de plans d'actions approuvés par la communauté internationale pour enrayer la progression des trafics illicites en Afrique subsaharienne, les trafiquants et les personnalités officielles corrompues disposent encore d'une certaine marge de manœuvre. Il ne suffit pas d'injecter de l'argent et d'établir tous ensembles des lois et des règlements, encore faut-il mettre en place des moyens ad hoc et aider nos

¹ C'est le cas du trafic de drogue entre le Nigeria et le Bénin, du trafic d'armes entre l'Angola et la RDC ou encore du trafic de diamants entre la Sierra Leone et le Liberia.

² « Les enfants soldats », Région Afrique – Banque Mondiale, Beth Verhey, septembre 2001.

partenaires africains à les mettre en place. Ceci nécessite un investissement dans la durée pas toujours compatible avec les préoccupations et les contraintes de chaque Etat.

III.2.2.3. Exemple : le trafic des armes légères et de petit calibre

« (...) Nous nous déclarons profondément préoccupés par l'effet déstabilisateur des mouvements illicites d'armes, en particulier les armes légères et de petit calibre, dont l'accumulation excessive et la circulation menacent la sécurité nationale, régionale et internationale, ce qui a de graves conséquences pour le développement et la situation humanitaire »¹.

Depuis cette Résolution des Nations unies, de nombreux programmes internationaux et régionaux visant à réduire la circulation d'armes en Afrique subsaharienne ont été lancés. Ils n'ont réussi qu'à mettre en évidence les effets dévastateurs que les transferts d'armes ont sur l'Afrique. Le transfert et le trafic d'armes continuent en effet de s'accroître, en partie parce que la communauté internationale n'a pas appliqué efficacement les sanctions de l'ONU², n'a pas pénalisé les institutions financières³ jouant les intermédiaires auprès des acheteurs militaires nationaux, n'a pas encouragé les mesures locales de contrôle sur la production et la vente d'armes africaines à des pays faisant déjà l'objet d'embargo ou servant de base de transit, n'a pas suffisamment encouragé l'initiative du comité des armes légères de la SADC, n'a pas suffisamment incité les Etats africains à fournir des données substantielles concernant le trafic d'armes, etc..

Plusieurs raisons pourraient expliquer ce phénomène. Tout d'abord, tous les pays qui se livrent au commerce des armes ne possèdent pas forcément une réglementation efficace en matière de transfert d'armes. Ensuite, les réexpéditions non autorisées, source importante de prolifération, ne sont pas toujours identifiées et combattues⁴. Les courtiers en armes qui opèrent impunément de façon illicite en raison de l'absence de réglementations sont également une source importante du

¹ Résolution des Nations Unies 12095/1988 du 13 avril 1988.

² Embargos sur les livraisons d'armes en Somalie, au Liberia, au Sierra Leone ou encore en Angola.

³ Malgré le blocage de certains comptes bancaires, notamment dans le cas de l'UNITA.

⁴ C'est ainsi que certains pays d'Afrique subsaharienne sont devenus d'importantes filières d'approvisionnement des groupes terroristes et rebelles en raison du laxisme des règlements sur la réexpédition des armes initialement acquises légalement.

trafic illicite des armes légères et de petit calibre¹. Enfin, outre la lutte contre les moyens de financement et le respect des embargos évoqués supra, l'absence de lois, de règlements, de formation et de ressources adéquats entrave grandement la lutte de nombreux pays contre le commerce illicite des armes. Même la décision du Conseil de Sécurité de l'ONU (en date du 24 septembre 1999), consistant désormais à désigner nommément les marchands d'armes, n'a pour l'heure eu aucun effet sur les mouvements d'armes.

Pour autant, les défis sont dans ce domaine immenses. La collecte des armes est partout un processus complexe ; plusieurs échecs ont déjà été enregistrés comme au Mozambique. Le rachat d'armes aux combattants, outre son coût énorme, ne semble pas très efficace non plus car, grâce à cette manne financière, le combattant est tenté de se réarmer voire d'alimenter d'autres trafics illicites (drogue, pierres, espèces protégées, enfants). La traçabilité et le marquage supposent un investissement financier colossal et des organes de suivi et de contrôle associés. Enfin, dans un article² consacré au trafic d'armes, le Mali suggère d'associer désarmement et développement en échangeant d'une part les armes contre des projets de développement et d'autre part en suscitant la collectivité des Etats de la région sans laquelle des solutions communautaires ou nationales sont caduques. Pour l'heure, les résultats obtenus ne sont pas encore au rendez-vous.

¹ Moins de 20 pays dans le monde possèdent des lois réglementant les activités des courtiers en armes.

² « Mines antipersonnels, trafic d'armes légères : des obstacles de taille à l'imposition d'une paix durable », Thierry Perret et Christophe Champin, *La revue internationale et stratégique*, 2001, P. 159 à 161.

Conclusion

L'Afrique subsaharienne est depuis une dizaine d'années environ confrontée à une recrudescence de trafics illicites toujours plus diversifiés. Ce commerce illégal touche les produits les plus courants comme les drogues (avec l'émergence de réseaux très structurés commerçant avec le monde entier de l'héroïne, de la cocaïne et de l'ecstasy), les armes (qui inondent presque tous les Etats du continent) et les diamants (d'origine sud-africaine et plus récemment sierra-léonaise ainsi que de la région des Grands Lacs). Mais, et le phénomène est relativement récent, il touche désormais de nouveaux produits comme les objets culturels appartenant au patrimoine de l'Afrique (en provenance du Nigeria ou du Mali), les faux médicaments (principalement en Afrique du sud), les espèces protégées (éléphants, rhinocéros noirs, oiseaux...), les bois exotiques et surtout l'asservissement et l'esclavage à grande échelle d'enfants des deux sexes.

Ces trafics, dans un climat socio-économique favorable à l'établissement d'économies parallèles et à la domination d'organisations criminelles, sont alimentés et alimentent eux-mêmes en retour les nombreux conflits qui parsèment l'Afrique subsaharienne. La relation entre trafiquants, acteurs étatiques et conflits est en outre avérée. Et la collusion entre tous les acteurs (rebelles, militaires, représentants de l'Etat, trafiquants et autres « mafias de l'Est ») est certaine compte tenu de l'interpénétration des réseaux et de l'interdépendance des filières. Comment cela est-il possible ? Simplement, le troc qui fut jadis une coutume ancestrale du continent est remis au goût du jour. En effet, les conflits ayant souvent pour origine l'appropriation de régions stratégiques (comme les diamants en RDC) ou du contrôle de certains marchés, nécessitent l'achat d'armes et l'enrôlement de jeunes soldats. L'argent utilisé provient dans la plupart des cas de la drogue, des diamants illicites ou a pour origine les trafics de seconde zone. Et la boucle est bouclée à la faveur de filières s'étendant bien au-delà des frontières africaines, et se fondant sur les carences du système financier mondial.

La criminalité organisée développe désormais son emprise sur l'Afrique et n'en déplaie à l'ensemble de la communauté internationale, il semble qu'elle

parviennent à ses fins. Bien des textes destinés à combattre ces trafics ont pourtant été promulgués par des entités supra nationales et nationales mais il manque encore l'essentiel. Il manque encore un consensus international, régional et national concernant le contrôle de la bonne application de ces directives et la ferme volonté d'engager des mesures de répression à l'encontre des acteurs de premier plan comme les trafiquants, les personnalités politiques ou encore les paradis fiscaux. Comme souvent, l'intention est présente mais tout le monde ferme les yeux.

Tant qu'il y aura des conflits en Afrique subsaharienne et tant que la demande de produits illicites de la part du reste du monde sera vivace, les trafics illicites n'auront de cesse de prospérer. Avec pour toile de fond la résurgence des conflits armés et la tragédie du sida, le risque majeur auquel cette partie du continent africain devra faire face est sans conteste une extension de ces trafics à tout le continent et par voie de conséquence, une profonde détérioration du tissu socio-économique. Lorsqu'on sait les difficultés rencontrées par les pays africains pour installer de façon durable la démocratie, il est permis de s'interroger sur l'avenir du droit dans cette région. Trafics illicites et Afrique subsaharienne : vers une zone de non-droit ? Nous ne le souhaitons pas. Mais reconnaissons tout de même que tous les jalons du non-droit sont déjà en place et qu'il est urgent de réagir enfin fermement aux plus hauts niveaux.

Bibliographie thématique

Ouvrages généraux

- Aymeric CHAUPRADE « Géopolitique : constantes et changements dans l'histoire », Ellipses, 2001.
- Ludovic FRANCOIS, Pascal CHAIGNEAU et Marc CHESNEY, « Criminalité financière », comment le blanchiment d'argent sale et le financement du terrorisme sont devenus une menace pour les entreprises et les marchés financiers, Editions d'Organisation, 2002.
- BOLYA , « Afrique, le maillon faible », Editions Le serpent à plume, 2002.
- Annuaire économique géopolitique mondial 2003, « L'Etat du monde », Editions La découverte, 2002.

Ouvrages et communiqués officiels

- AEGD, Lettre internationale des drogues, juillet août 2001.
- AEGD, Lettre internationale des drogues, n°1 octobre 2001, p. 6 et 7.
- AEGD, Lettre internationale des drogues, n°11 septembre 2002, p. 4 et 5.
- OIT, Département du développement des entreprises et des coopératives, Programme interdépartemental sur la privatisation, la restructuration et la démocratie économique, document de travail – IPPRED – 1F, « Bilan et perspectives des privatisations en Afrique francophone : une étape de la démocratie ? » par Bruno CHAVANE.
- Office des Nations Unies pour le Contrôle des Drogues et la Prévention du Crime, « Tendances mondiales des drogues illicites 2002 », étude sur les drogues et la criminalité – statistiques.
- Bureau International du Travail, « Le secteur informel en Afrique subsaharienne francophone : vers la promotion d'un travail décent », Soulye KANTE, Genève, 2002.
- Les objectifs de politique étrangère des Etats-Unis, volume 6, Revue électronique du Département d'Etat des Etats-Unis n°2, « Les armes légères et de petit calibre : politique des Etats-Unis et points de vue », juin 2001.

- Assemblée Général des Nations Unies, 24^{ème} Session extraordinaire intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation », propositions de nouvelles initiatives de développement social, 1^{er} juillet 2000.
- OCDE, Club du Sahel, « Impact des conflits violents sur la stabilité structurelle de l'Afrique de l'Ouest : élaboration de scénarios à moyen et long terme pour le processus d'étude prospective ».
- World Diamond Council, « The essential guide to implementing the Kimberley process », octobre 2002.
- Département d'Etat des Etats-Unis, fiche thématique sur le trafic d'armes et les conflits en Afrique, 11 juillet 2001.
- Bureau for International Narcotics and Law Enforcement Affairs, « International Narcotics Control Strategy Report », mars 2003.
- Organe International de Contrôle des Stupéfiants, Rapport 2002 n°E/INCB/2002/1.
- Département de l'information de l'ONU en collaboration avec le Service du secrétariat des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, Division des affaires du Conseil de sécurité, Département des affaires publiques, « Les diamants de la guerre : les sanctions et la guerre », 21 mars 2001.
- « Synthèse de l'additif au mémoire n° S/2001/1156 du gouvernement sur le pillage systématique et l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses dans les territoires occupés de la RDC par les agresseurs rwandais, ougandais et burundais déposé auprès du Secrétaire général des Nations unies », le Gouvernement de la RDC, octobre 2002.
- Département d'Etat des Etats-Unis, rapport sur la lutte contre les stupéfiants – extraits : la situation en Afrique subsaharienne, 4 mars 2002.
- Banque Mondiale, « Diamants et autres produits précieux suscitent les convoitises et provoquent les guerres civiles », communiqué de presse n°2000/419/S.

Ouvrages spécialisés

- Observatoire géopolitique des drogues, « La géopolitique mondiale des drogues », rapports annuels, Paris, 1998, 1999 et 2000.

- Jean Christophe RUFFIN, « Economie des guerres civiles », Hachette/Pluriel, Paris, 1996.

Articles de fond

- Berth VERHEY, Banque Mondiale – région Afrique, « Les enfants-soldats », septembre 2001.
- Abdoulaye BIO-TCHANE, Fonds Monétaire International, « Relever les défis en Afrique : ce que doit faire la communauté internationale », 26 août 2002.
- Luc MBONG MBONG, « Activités des petites entreprises / secteur informel », octobre 2001, p. 177 à 185.
- Rapport du « Séminaire sur le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne », points saillants et recommandations, Bamako, 10 au 14 mars 1997.
- Alain LABROUSSE avec Pascal ZANTOU, Trafic international, OFDT, bulletin électronique, « Bénin : un petit pays face aux grands trafics », septembre 2001, n°8, p. 1 à 3.
- Xavier RAUFER, Département de recherche sur les menaces criminelles contemporaines, « Vague criminelle sur l'Afrique », avril 2002.
- Eniwoke IBAGERE, BBC News, article intitulé « Drugs : the Nigerian connection », 6 juin 2000.
- Sudarsan RAGHAVAN, Mercury News Africa Bureau, article intitulé « Ethiopia : Ethiopian farmers turn tu drog crop », 29 décembre 2002.
- Institut Supérieur d'Economie et de Management, « L'avenir de la coopération ACP-UE face au dysfonctionnement des Etats : une perspective africaine », 1999.
- Charles VAN DER VAEREN (chef de mission) et Alain LABROUSSE, Contrat Cadre : évaluations de l'aide de la Commission européenne dans les secteurs sociaux et ruraux, 2valuations à mi parcours du Programme Africain Anti Drogue (PAAD) n° 7.ACP.RPR.593 – rapport final,.
- Christian DIETRICH Partnership Africa Canada, « Diamonds in the Central African Republic », Trading, valuing and laundering,.
- Transnational Institute (TNI) briefing series n° 2002/7, debate papaers n°6, « An agenda for Vienna, charge of cours ».

- Michel KLEIN, « L'Angola dans une culture de guerre », Défense nationale, n°5, mai 2001, pages 98 à 112.
- Alain LABROUSSE « L'Afrique subsaharienne face aux défis des drogues », Géopolitique africaine, n°4, 2000, pages 123 à 142.

Articles tirés de la presse écrite

- Alain LABROUSSE, La Revue internationale et stratégique, « Des produits et des activités de plus en plus variés : les ambiguïtés de la "guerre à la drogue" », n°43, automne 2001, p.27 à 35.
- Thierry PERRET et Christophe CHAMPIN, La Revue internationale et stratégique, « Mines antipersonnel, trafic d'armes légères : des obstacles de taille à l'imposition d'une paix durable », 2001, p.154 à 162.
- David MUGNIER, La Revue internationale et stratégique, « Les diamants et les relations internationales illicites », n° 43, automne 2001, p.64 à 72.
- Entretien avec le Secrétaire général adjoint des Nations unies, Le Nouvel observateur, « Enfants-soldats : cessons d'aider ceux qui les arment ! », n°1855, 25 mai 2000.
- Christian DE BRIE, Le Monde Diplomatique, « Dans l'archipel planétaire de la criminalité financière : descente aux enfers des paradis », avril 2000.
- Andres PEREZ, Le Monde Diplomatique, « Un accord de paix victime des convoitises : Guerre et diamants en Sierra Leone », juin 2000.
- François MISSER et Olivier VALLEE, Le Monde Diplomatique, « Des matières premières toujours convoitées : les nouveaux acteurs du secteur minier africain », mai 1998.
- Ignacio RAMONET, Le Monde Diplomatique, « Enfants exploités », juillet 2002.
- Jacky MAMOU, Le Monde Diplomatique, « Guerre aux enfants », septembre 2001.
- Jérôme DUPUIS et gilles GAETNER, L'Express, « Corruption à la française : Trafic d'arme en Afrique », 22 février 2001.
- Frédéric LEWINO, Le Point, « Les dealers du bois », 15 mars 2002.
- Samuel SIDIBE, Le Courrier de l'UNESCO, « Les paysans maliens, gardiens de leur passé », avril 2001.

Sites Internet

➤ Journaux

◆ Le Monde :

<http://www.lemonde.fr>

◆ Courrier International :

<http://www.courrierinternational.com>

◆ La Lettre du blanchiment :

<http://www.lalettredublanquement.com>

◆ Le Monde Diplomatique :

<http://www.monde-diplomatique.fr>

◆ La Lettre du blanchiment :

<http://www.lalettredublanquement.com>

➤ Géopolitique :

◆ Département d'Etat des Etats-Unis– Programmes d'information internationale

<http://www.usinfo.state.gov/...>

◆ Assemblée nationale :

<http://www.assemblee-nat.fr>

◆ Ministère des finances, douanes françaises

<http://www.finances.gouv.fr/douanes>

◆ Observatoire géopolitique des drogues (OGD)

<http://www.ogd.org/>

◆ Association d'Etudes Géopolitiques des Drogues (AEGD) :

<http://www.geodrugs.net>

➤ Organisations internationales

◆ Organisation Mondiale de la Santé (OMS) :

<http://www.who.int>

◆ Fonds Monétaire International (FMI) :

<http://www.imf.org>

- ◆ Organisation Mondiale du Commerce (OMC) :
<http://www.wto.int>
- ◆ Organisation pour la Coopération et le Développement en Europe (OCDE) :
<http://www.oecd.org>
- ◆ Organisation Internationale pour le Contrôle des Stupéfiants (OICS) :
<http://www.incb.org>
- ◆ Conseil Mondial du Diamant (WDC):
<http://www.worlddiamondcouncil.com>
- ◆ UNESCO :
<http://www.unesco.org>
- ◆ Amnesty international :
<http://www.amnesty.org>

Annexe 1 : Documentaires

Les Chartes

La Charte des Nations Unies :

- article 1^{er}, relatif aux buts de l'ONU, alinéa 2 : « Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes ».
- article 2 relatif aux principes de l'ONU dont le respect de l'intégrité et de la souveraineté territoriale de l'Etat.

La Charte des droits et devoirs des Etats :

- article 2 : « Chaque Etat détient et exerce une souveraineté entière sur toutes ses richesses, ressources naturelles et activités économiques y compris la possession et le droit de les utiliser et d'en disposer ».

La Charte de l'OUA :

- article III relatif aux principes de l'organisation, notamment le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque Etat et de son droit inaliénable à une existence indépendante.

La Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples :

- article 21 : « Les peuples ont la libre disposition de leurs richesses et de leurs ressources naturelles. En aucun cas, un peuple ne peut en être privé. En cas de spoliation, le peuple spolié a droit à la légitime récupération de ses biens ainsi qu'à une indemnisation adéquate ... ».

La Charte africaine des droits et du bien-être des enfants :

- article 2.
- article 22 « conflits armés ».

Les Résolutions

La Résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 14 décembre 1962 « Souveraineté permanente sur les ressources naturelles » :

- §7 : « La violation des droits souverains des peuples et des nations sur leurs richesses et leurs ressources naturelles va à l'encontre de l'esprit et de la lettre des principes de la Charte des Nations Unies et empêche le développement de la coopération internationale et le maintien de la paix ».

La Résolution 12095/1998 du 13 avril 1998 « Les causes des conflits et la promotion d'un développement durable en Afrique en ce qui concerne l'importance de l'endiguement des mouvements illicites d'armes e Afrique ».

Les Résolutions des Nations unies concernant la prolifération des armes légères et de petit calibre :

- 46/36 H du 6 décembre 1991 sur la réduction du commerce illicite des armes en assurant un meilleur contrôle des stocks, des transferts et en harmonisant les lois et les procédures aux niveaux national, régional et international.
- 50/70 B du 12 décembre 1995 et 52/38 J de 1997 sur l'analyse de la nature et des causes du trafic des armes légères.
- 51/45 N du 10 décembre 1996 et 52/38 G du 9 décembre 1997 sur la question du désarmement après les conflits.
- 54/54 V du 15 décembre 1999 sur la convocation d'une conférence internationale sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (dont un programme d'action a été édicté en mars 2001).

Les Conventions

La Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine culturel et naturel du 23 novembre 1972 :

- article 6 : « ... chacun des Etats parties à la présente convention s'engage à ne prendre délibérément aucune mesure susceptible d'endommager directement ou indirectement le patrimoine culturel et naturel qui est situé sur le territoire d'autres Etats parties à cette convention ».

Les Conventions de Genève du 12 août 1949 et leurs protocoles additionnels du 8 juin 1977 :

- article 33, alinéa 2 de la Convention de Genève IV relative à la protection de la population civile en cas de conflits armés : « Le pillage est interdit ... ».
- article 52 alinéa 1 du Protocole I additionnel aux conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des biens de caractère civil : « les biens de caractère civil ne doivent être l'objet ni d'attaques ni des représailles ».
- article 77 : « (...) Les enfants doivent faire l'objet d'un respect particulier et doivent être protégés contre toute forme d'attentat à la pudeur... » ; « Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour faciliter la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion sociale de tout enfant victime de (...) conflit armé. Cette réadaptation et cette réinsertion se déroulent dans des conditions qui favorisent la santé, le respect et la dignité de l'enfant ».
- protocole facultatif : articles 1, 2, 3 et 4.

La Convention sur le commerce international des espèces sauvages menacées d'extinction de 1973 (CITES) :

- article 2 §2 : « Les Parties ne permettent le commerce des spécimens des espèces inscrites aux annexes I, II et III qu'en conformité avec les dispositions de la présente convention ».

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant :

- article 22 : « les Etats parties s'engagent à respecter et à faire respecter les règles du droit humanitaire international qui leur sont applicables en cas de conflits armés et dont la protection s'étend aux enfants ».
- son protocole facultatif du 25 mai 2000 relevant l'âge minimal d'enrôlement à dix-huit ans.

La Convention Africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles du 15 septembre 1968 :

- article III.b.iii : « le Parc national désigne une aire dans laquelle l'abattage, la chasse et la capture d'animaux et la destruction ou la collecte de plantes sont interdits ... ».

La Convention de l'Unesco pour la protection du patrimoine culturel et naturel du 23 novembre 1972 qui interdit d'endommager directement ou indirectement le patrimoine naturel des Etats partis.

La Convention n° 182 de l'OIT de juin 1999 sur la prohibition et l'action immédiate pour l'élimination des pires formes de travail sur les enfants :

- article 3.

Divers

La Cour pénale internationale :

« Qualifie de crime de guerre l'engagement de jeunes de moins de quinze ans dans des hostilités ».

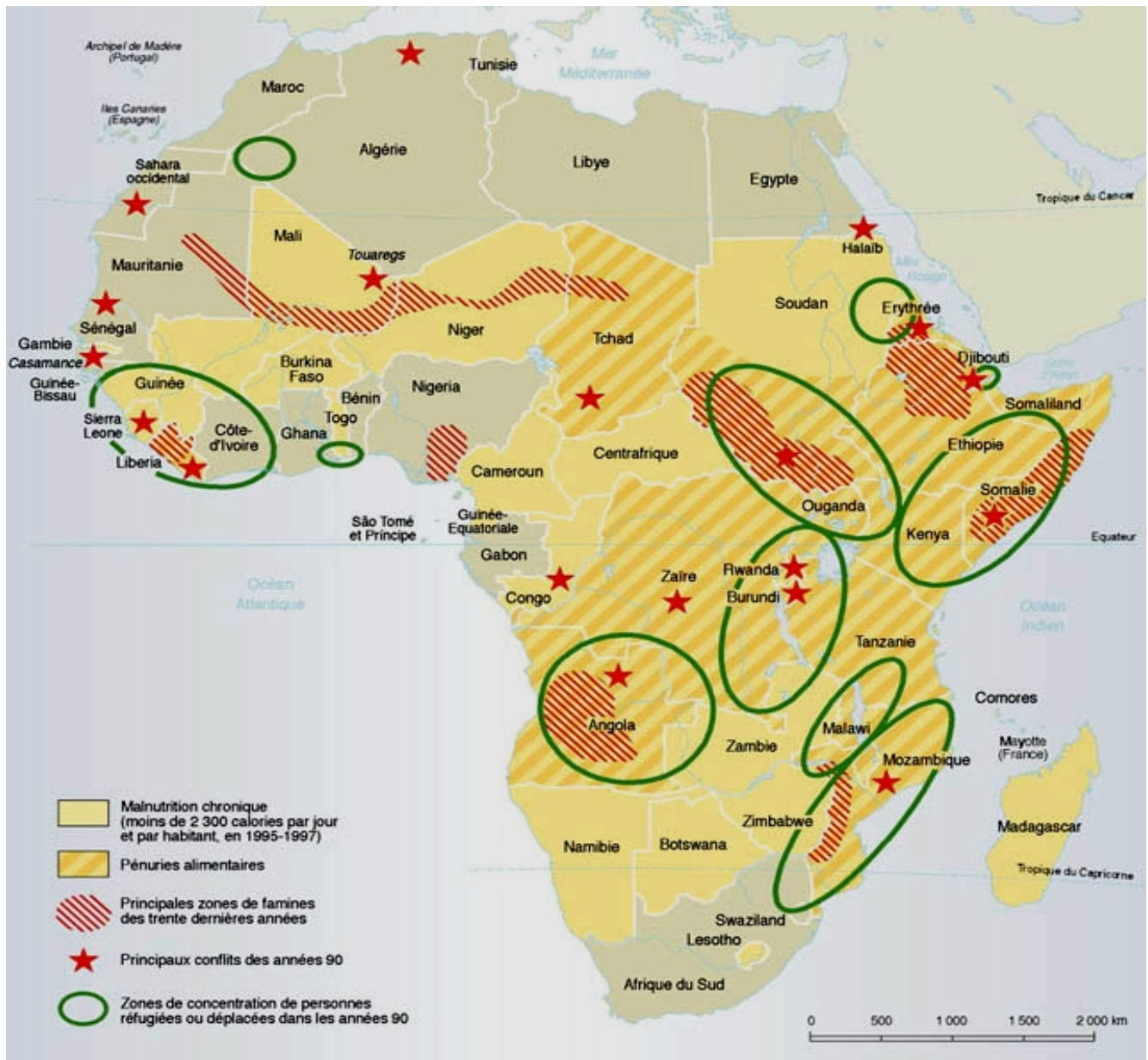
Le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 :

- article 1^{er}, alinéa 2 : « Pour atteindre leurs fins, tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles (...). En aucun cas un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance ».

Le moratoire de la CEDEAO du 31 octobre 1998 renouvelable sur « l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères dans les Etats membres de la CEDEAO ».

Annexe 2 : Cartes

Carte politique de l'Afrique et principaux conflits des années 90

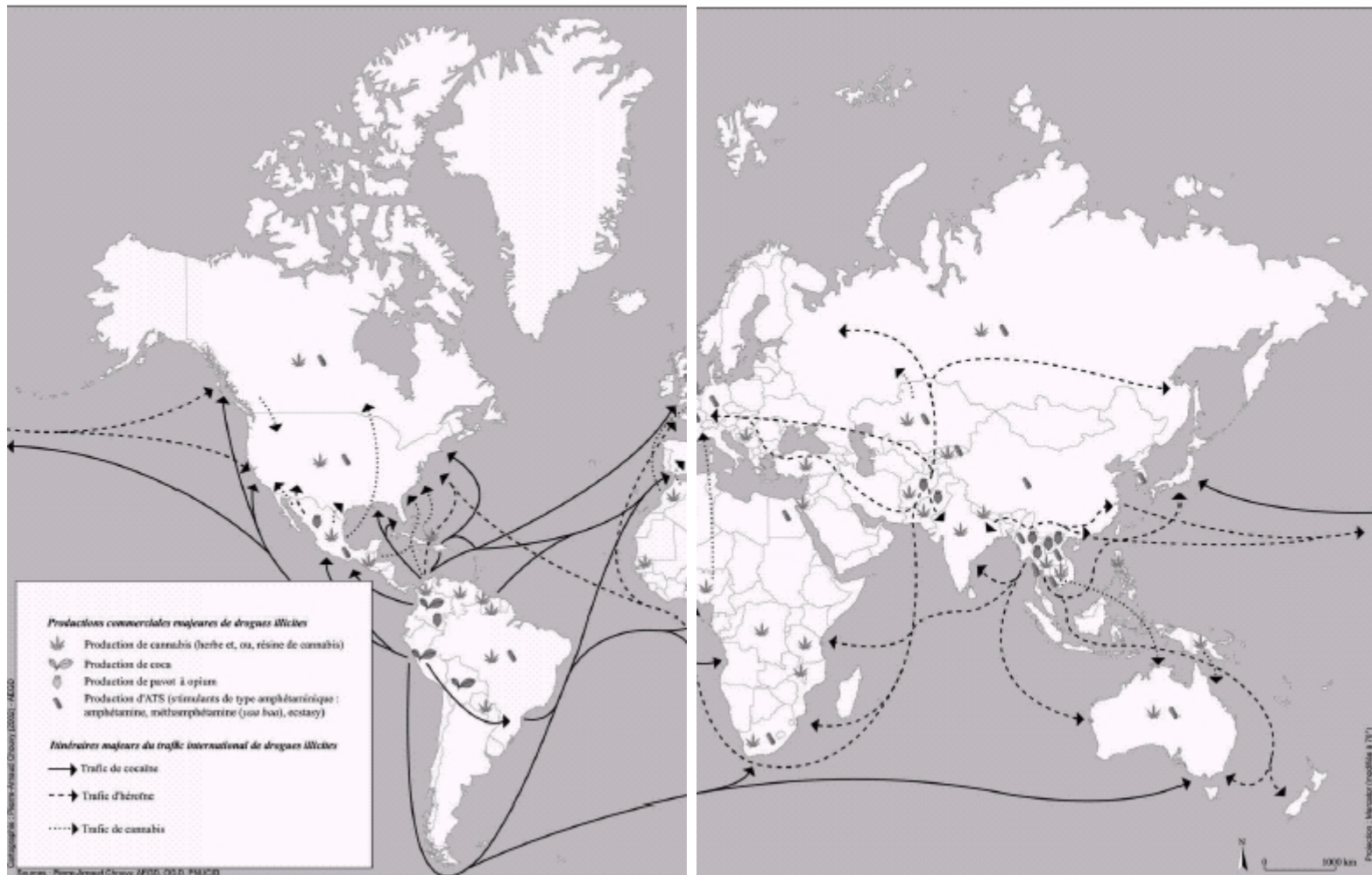


Zones de conflits, de concentrations de réfugiés et de famine

Carte établie par Cécile Marin et Philippe Rehacewicz, publiée en janvier 2000 sur le site Internet du Monde Diplomatique

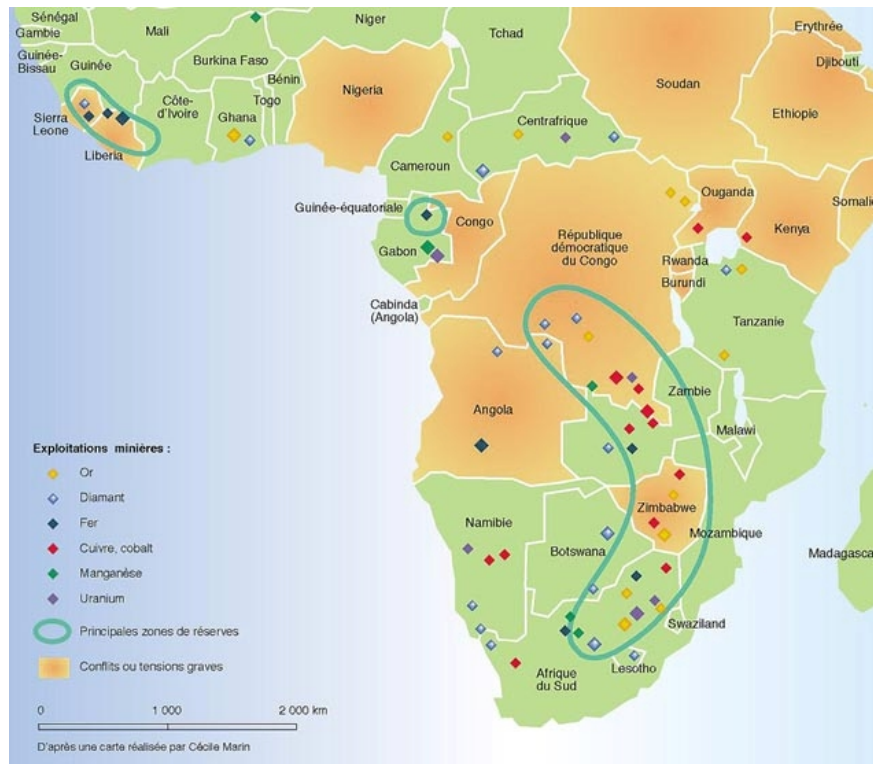
Carte du monde des circuits de la drogue (cocaïne, héroïne, et cannabis)

Production et trafic de drogues illicites pour la période 2000-2002



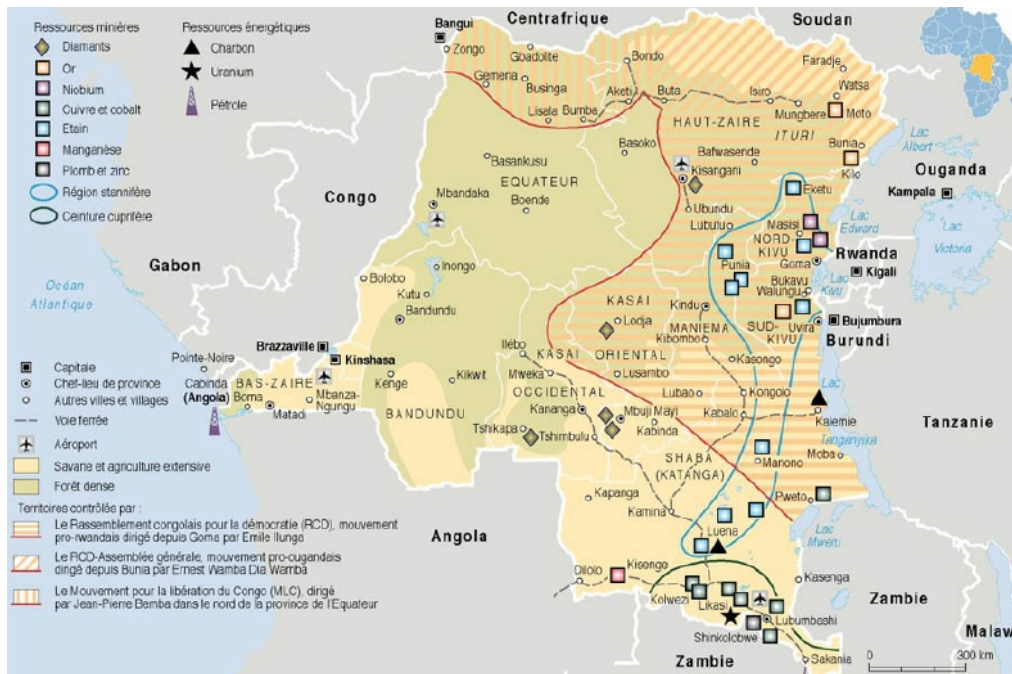
Source : *Lettre internationale des drogues – Bulletin de l'Association d'Etudes Géopolitiques des Drogues (AEGD) – Numéro 11, septembre 2002, p. 4 et 5*

Carte des exploitations minières en Afrique de l'Ouest, centrale et australe



Carte établie par Philippe Rehacewicz, publiée en mai 2000 sur le site Internet du Monde Diplomatique

Carte des gisements miniers en RDC



Carte établie par Philippe Rehacewicz, publiée en janvier 2000 sur le site Internet du Monde Diplomatique

Carte des interventions militaires dans la région des Grands Lacs



Carte établie par Philippe Rehacewicz, publiée en avril 2000 sur le site Internet du Monde Diplomatique

Carte des gisements de diamants en RCA

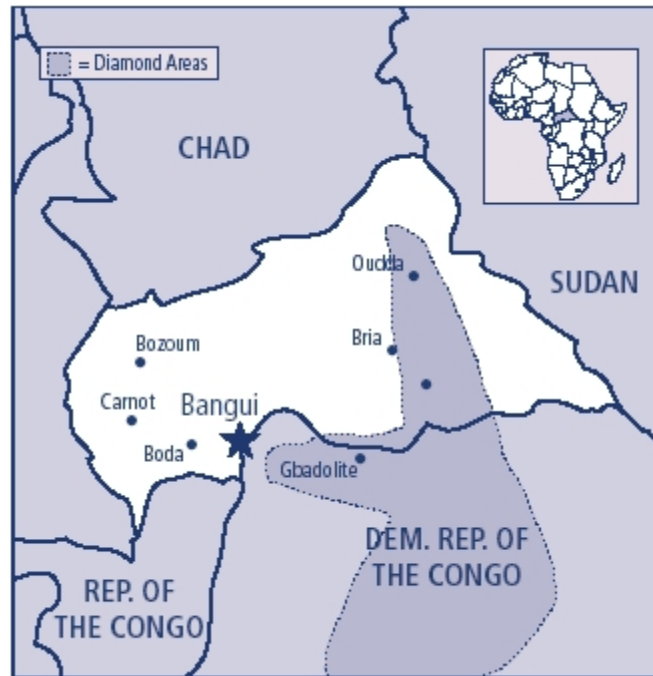


Table des matières

Sommaire	Erreur ! Signet non défini.
Glossaire	Erreur ! Signet non défini.
Introduction	Erreur ! Signet non défini.
I. L’Afrique subsaharienne face aux défis des trafics illicites...	Erreur ! Signet non défini.
I.1. Explosion des criminalités dans toute l’Afrique subsaharienne.	Erreur ! Signet non défini.
I.1.1. Généralités	6
I.1.2. Une grande diversité	7
I.1.2.1. Les drogues	7
I.1.2.2. Les armes	9
I.1.2.3. Les diamants.....	10
I.1.3. Personnes touchées par ces fléaux	Erreur ! Signet non défini.
I.1.3.1. Toutes les couches de la société	Erreur ! Signet non défini.
I.1.3.2. Le cas particulier des trafics d’enfants et d’adolescents.	13
I.2. Des trafics illicites aux fondements solides	Erreur ! Signet non défini.5
I.2.1. Les filières et les flux.....	Erreur ! Signet non défini.5
I.2.1.1. Locales	Erreur ! Signet non défini.5
I.2.1.2. Régionales.....	Erreur ! Signet non défini.6
I.2.1.3. Internationales	Erreur ! Signet non défini.7
I.2.2. Les principaux acteurs	18
I.2.2.1. Les réseaux de trafiquants	18
I.2.2.2. Les représentants de l’Etat.....	19
I.2.2.3. Les mafias étrangères.....	Erreur ! Signet non défini.0
II. Facteurs explicatifs de la bonne santé de ces trafics	Erreur ! Signet non défini.2
II.1. Les conflits, un terreau idéal	Erreur ! Signet non défini.2
II.1.1. Les conflits comme fondement de ces trafics	Erreur ! Signet non défini.2
II.1.1.1. Une source de financement	Erreur ! Signet non défini.2
II.1.1.2. Des guérillas facilement alimentées	Erreur ! Signet non défini.4
II.1.1.3. Un exemple dramatique : la République démocratique du Congo	Erreur ! Signet non défini.5
II.1.2. Les corollaires incontournables.....	26
II.1.2.1. Le drame des "enfants-soldats".....	26
II.1.2.2. Les "diamants du sang".....	28
II.2. D’autres facteurs aggravants	29
II.2.1. L’influence d’une mondialisation galopante	29
II.2.1.1. Le cadre général	29
II.2.1.2. L’impact sur l’économie africaine.....	Erreur ! Signet non défini.0
II.2.2. Les faiblesses de la communauté africaine.....	Erreur ! Signet non défini.1
II.2.2.1. Corruption et blanchiment	Erreur ! Signet non défini.2
II.2.2.2. Un consensus régional difficile à obtenir	Erreur ! Signet non défini.3
II.2.3. Un contexte socio-économique difficile	33
II.2.3.1. Pauvreté et exode	33
II.2.3.2. Des monocultures menacées par la culture du cannabis..	Erreur ! Signet non défini.4
II.2.3.3. Cas particulier du trafic de médicaments.....	35
III. Conséquences de ces trafics et perspectives	37
III.1. Le troc : une coutume ancestrale érigée en dogme guerrier	37
III.1.1. Des trafics qui s’auto alimentent.....	37

III.1.1.1. L'action des réseaux et filières spécialisées.....	37
III.1.1.2. L'exemple de la République démocratique du Congo.....	Erreur ! Signet non défini.
III.1.1.3. Le cas particulier du trafic de diamants en Sierra Leone	39
III.1.2. Un fonctionnement d'une grande simplicité	40
III.1.2.1. L'insécurité.....	40
III.1.2.2. Un système qui entretient et alimente les conflits	Erreur ! Signet non défini.
III.1.2.3. L'exemple du pillage du patrimoine africain.....	42
III.2. La faillite de la communauté internationale et des acteurs étatiques.....	43
III.2.1. Une volonté générale d'éradiquer les trafics.	43
III.2.1.1. L'action des organisations supra étatiques.....	Erreur ! Signet non défini.
III.2.1.2. Les initiatives régionales et nationales	45
III.2.2. Des résultats mitigés.....	46
III.2.2.1. Les carences du contrôle et de la répression	47
III.2.2.2. Exemple : le trafic d'armes légères et de petit calibre.....	48
Conclusion.....	50
Bibliographie thématique.....	52
Ouvrages généraux	52
Ouvrages et communiqués officiels	52
Ouvrages spécialisés.....	53
Articles de fond	54
Articles tirés de la presse écrite	55
Sites Internet	56
Annexe 1 : Documentaires.....	58
Les Cartes	58
Les Résolutions	58
Les Conventions.....	59
Divers	60
Annexe 2 : Cartes	61
Carte politique de l'Afrique et principaux conflits des années 90	61
Carte des circuits de la drogue (héroïne, cocaïne et cannabis)	62
Carte des exploitations minières d'Afrique de l'Ouest, centrale et australe.....	63
Carte des gisements miniers en RDC	64
Carte des interventions militaires dans la région des Grands Lacs	64
Carte des gisements de diamants en RCA	65
Table des matières	66